

Interview

Changements à venir

Peter Ritter et Dominik Bürgy à propos de la passation de la présidence. *Page 6*

Thème central

La surveillance duale des marchés financiers à l'épreuve

Thomas Romer explique comment améliorer l'interaction. *Page 18*

Nouveau site

Stauffacher 1 – Bienvenue dans le nouveau monde du travail!

EXPERTsuisse investit ses nouveaux bureaux et son centre de formation situés au cœur de Zurich. *Page 28*

2018

Chiffres, faits, impulsions

EXPERT suisse

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Bienvenue dans le nouveau monde du travail, bienvenue à EXPERTsuisse!

L'importance et la réputation de la branche de l'audit et du conseil reposent sur les réflexions et actions individuelles de ses membres dans leur travail quotidien. On peut donc se demander comment le monde du travail évolue: qu'est-ce qui reste? Qu'est-ce qui disparaît? Qu'est-ce qui est nouveau? Dans le monde des travailleurs du savoir, les changements sont radicaux. Les activités de routine sont automatisées et les experts, qui participent à ce processus ainsi qu'à résoudre des questions complexes, sont de plus en plus recherchés.

Au fil des décennies, EXPERTsuisse est devenue une association d'experts dont l'importance dépasse largement le cadre de la branche. Dans ce contexte, elle et ses membres doivent disposer non seulement de compétences professionnelles, mais aussi, de plus en plus, de compétences managériales, sociales et numériques. Ces dernières années, nous avons par conséquent lancé des offres de formation en ce sens. Nous avons aussi mis en place la Commission pour la numérisation ainsi que la Commission pour l'économie, le travail et la formation, et avons créé l'alliance réflexion suisse qui promeut une modernisation de la loi sur le travail.

Actuellement, des changements ont aussi lieu chez EXPERTsuisse: nous lançons une campagne pour la relève, axée sur les professions d'expert-comptable, d'expert fiscal et d'expert fiduciaire, afin de faire mieux connaître l'attractivité de notre branche. Désormais, notre nouveau site au cœur de Zurich, au Stauffacher 1, accueille non seulement nos bureaux, mais propose aussi des salles de formation et des espaces de co-working. Enfin, mi-septembre 2018, notre président actuel Dominik Bürgy passera le témoin à Peter Ritter.

Nous remercions tous nos partenaires pour leur formidable engagement en faveur du succès de la branche de l'audit et du conseil.

Engagés et responsables – depuis 1925.



Dominik Bürgy
Président d'EXPERTsuisse



Marius Klauser
Directeur d'EXPERTsuisse

Sommaire

4 Mission

6 Interview de Dominik Bürgy et Peter Ritter

9 Avantages pour les membres

10 Faits et chiffres

12 À propos de l'association

16 Questions-clés concernant le secteur

22 Prises de position

25 Offres de formation

26 Aperçu des publications

28 Formation et impulsions

31 Organisation et organes

© EXPERTsuisse septembre 2018. Tous droits réservés.

Pour une meilleure lisibilité, l'emploi de la forme masculine fait indifféremment référence aux personnes de sexe masculin ou féminin.

Notre mission

Transmission
à des fins pratiques de l'expertise développée par EXPERTsuisse pour un public cible varié.

Développement
des domaines comptabilité, audit, fiscalité et conseil économique grâce à des publications, pour des prises de décision éclairées dans l'économie, l'administration et la politique.

Promotion
de la relève professionnelle pour les experts en audit, fiscalité et fiduciaire, et intégration de ces nouveaux diplômés dans les activités d'EXPERTsuisse.

Accompagnement
des membres individuels dans leur formation et carrière professionnelle par le biais de prestations de soutien afin d'assurer durablement visibilité et réputation de la profession.

Soutien
aux petites, moyennes et grandes entreprises membres dans la vente de leurs prestations et par une représentation proactive, solide et orientée vers l'avenir de leurs intérêts.

Depuis 1925, EXPERTsuisse s'engage pour

- une qualité élevée des prestations dans le domaine de l'audit, de la fiscalité et du conseil fiduciaire grâce à ses membres
- un professionnalisme irréprochable fondé sur une formation professionnelle exigeante et une formation continue permanente
- des conditions-cadres efficaces en faveur d'une économie suisse forte, attractive et axée sur les PME

Plus d'informations concernant la mission d'EXPERTsuisse sur *www.expertsuisse.ch/fr-ch/qui-sommes-nous*

EXPERTsuisse 2018



«Les changements se manifestent de façons très diverses.»

Les présidents sortant et entrant d'EXPERTsuisse parlent des principaux changements dans le secteur, l'économie et la société. Ils expliquent comment une association professionnelle interprète son rôle et agit dans l'intérêt de ses membres.

Interview: Benno Maggi, Partner & Partner

Quel est votre premier acte officiel en tant que président d'EXPERTsuisse, M. Ritter?

Ritter: Tout d'abord, j'aimerais faire la connaissance de tous les collaborateurs. Je connais déjà le Comité, les membres des commissions et certains collaborateurs, mais je ne connais pas encore assez l'équipe, qui fait beaucoup pour cette association chaque année dans l'ombre. Ils ont déjà fait beaucoup et je veux aussi en faire beaucoup avec eux.

M. Bürgy, après 7 ans de présidence, que souhaitez-vous dire à votre successeur?

Bürgy: En fait, juste deux choses: premièrement, l'équilibre interne de l'association doit encore être amélioré et, deuxièmement, le travail doit se poursuivre pour renforcer encore l'image de soi et la confiance en soi des membres. Notre secteur sera confronté à des moments difficiles et un positionnement encore plus solide de l'association auprès du public et du monde politique est nécessaire.

Ritter: Je suis tout à fait d'accord. L'ère Bürgy a déjà beaucoup contribué à apporter des changements positifs. Quelques exemples: le nouveau modèle d'affiliation, le renforcement des ordres avec droit à un siège au Comité depuis 2013 et bien sûr le nouveau nom et la nouvelle marque pour le 90e anniversaire. Et surtout, les efforts en matière de relations publiques ont été multipliés, ce qui nous a permis de nous positionner en conséquence. Cela et tous les autres changements ont démultiplié nos exigences et constituent un bon point de départ pour mettre en pratique les deux recommandations.

Quels sont les changements à venir?

Ritter: Nous devons promouvoir le sentiment d'être une association de volontés, car nous avons besoin de solutions équilibrées pour réussir. Les attentes externes sont très élevées: nouveau droit de la société anonyme, Projet fiscal 17, droit du travail, auditeur 4.0 pour ne citer que quelques changements. En tant qu'association, nous devons préserver l'attrait du secteur, accélérer la stabilisation des processus et donner l'exemple nous-mêmes en reflétant ces changements. Par exemple, avec le choix du nouveau site qui réunit à Zurich des bureaux et des locaux de formation en un même lieu.

«Le secteur doit rester attrayant pour répondre aux besoins des nouveaux employés.»

Peter Ritter
président entrant d'EXPERTsuisse

Un déménagement est par conséquent aussi associé à un tournant. Qu'attendez-vous du nouveau site?

Ritter: La perception de notre association va complètement changer. Travailler chacun dans son bureau au calme sera bientôt de l'histoire ancienne. Dans les nouveaux locaux, nous nous ouvrons à nos membres et au public et nous permettons beaucoup plus d'interactions que dans les anciens locaux qui étaient dispersés et étriqués. Je vois un lieu de rencontre qui suscite l'intérêt et la joie d'y aller, d'y être et de contribuer à façonner l'avenir. Que ce soit pour des réunions de commission, des événements de teambuilding, des formations initiales ou continues. Faire de grandes choses ensemble.

Bürgy: En particulier pour la promotion de la relève, il est important d'avoir un lieu qui véhicule une image complètement différente de l'organisation. Ici, on peut simplement rencontrer des personnes qui sont importantes pour l'association. Les réunions informelles autour d'un café ou dans le couloir devraient créer une sorte d'atmosphère de campus qui aide à promouvoir l'interpénétration et l'identification avec l'association de manière simple et efficace. Il est essentiel de lier émotionnellement le plus grand nombre possible de personnes importantes du système de milice à l'association et d'avoir accès à leurs connaissances et à leur expérience. L'association a soudain un visage, devient un modèle de collaboration moderne, est représentée et rend les gens fiers d'être membres de cette association.

La collaboration, un mot clé: le monde du travail change. Dans votre branche aussi?

Bürgy: Notre secteur est considéré comme plutôt conservateur. Mais le



Dominik Bürgy (à g.)
président sortant
d'EXPERTsuisse

Peter Ritter (à d.)
président entrant
d'EXPERTsuisse

travail évolue aussi chez nous. Le travail à domicile, à distance et en freelance sont quelques-unes des nouvelles formes de travail qui sont devenues un enjeu majeur au cours des dernières années. Certaines professions de notre secteur seront automatisées. Mais les connaissances d'experts et l'esprit de synthèse seront d'autant plus demandées. C'est pourquoi nous encourageons nos membres à aborder ces sujets. De nouveaux modèles de temps de travail et de carrière doivent être proposés. Les Big 4 du secteur sont déjà bien cotés aujourd'hui auprès des diplômés des hautes écoles parce qu'ils se posent ces questions.

Ritter: Les petites entreprises membres peuvent bénéficier des connaissances des experts qui ont terminé leur formation dans les Big 4 et apportent de nouvelles idées aux PME. Cela va des modèles de temps de travail novateurs à l'aménagement agréable du lieu de travail. Les formations et formations continues ainsi que la possibilité de congés sabbatiques sont de plus en plus importantes pour les Millennials. Le secteur doit rester attrayant pour répondre aux besoins des nouveaux employés.

Comment voulez-vous communiquer cela?

Ritter: Avec notre campagne pour la relève, qui débutera bientôt, nous voulons montrer aux étudiants, en particulier à un stade précoce de leur carrière, à quel point notre secteur est attrayant. Les Millennials – en d'autres termes, notre relève – savent clairement ce qu'ils attendent de la vie: ils recherchent une carrière avec du sens plutôt que la maximisation du salaire et veulent une intégration plutôt qu'un équilibre vie privée-vie professionnelle.

Bürgy: L'influence de la numérisation sur la structure pyramidale classique ne doit pas être sous-estimée. En automatisant les activités routinières ou basées sur des processus, la structure du personnel est nettement réduite. Les futurs dirigeants ne peuvent donc pas simplement être puisés dans un vaste bassin de talents. La recherche de l'optimisation entre salaire, emploi et qualité de vie nécessite de nouveaux modèles de carrière: retravailler pour un ancien employeur et d'autres modèles de carrière flexibles adaptés aux besoins individuels doivent être possibles. C'est un défi de taille.

Vous évoquez la numérisation. N'est-ce pas exactement ce qui fait peur et dissuade d'entrer dans votre secteur?

Bürgy: La numérisation est une chance immense pour notre branche. Elle exige des connaissances spécialisées et offre des possibilités de rationaliser les processus récurrents. Notre secteur demeure important parce que la vérification indépendante des données économiques, en particulier des données non financières, continuera de gagner en importance.

Dominik Bürgy

Dominik Bürgy a été président d'EXPERTsuisse de 2011 à 2018.

Juriste titulaire d'un diplôme fédéral d'expert fiscal, il est partenaire d'EY Zurich et co-initiateur de l'alliance réflexion suisse.

Peter Ritter

Peter Ritter, titulaire d'un diplôme fédéral d'expert-comptable, est président d'EXPERTsuisse à partir de septembre 2018.

Il est associé-gérant de Curia Treuhand AG et membre de longue date du Comité stratégique technique Conseil économique / fiduciaire d'EXPERTsuisse.

Ritter: La numérisation progresse rapidement, mais pas si vite que cela. Les experts-comptables sont un peu réticents et ne peuvent être séduits par les innovations qu'avec de bons arguments. Nous devons donc convaincre et motiver nos membres à aborder dès maintenant la numérisation, à en parler et à agir en conséquence. Nous nous considérons comme un moteur de réflexion individuelle, mais aussi comme un fournisseur de solutions.

Les nouveaux modes de travail requièrent de nouvelles lois sur le travail. Quel est le rôle d'EXPERTsuisse à cet égard?

Bürgy: Nous sommes le moteur de l'«alliance réflexion suisse». Nous soutenons le maintien de formes de travail flexibles et modernes qui, selon l'interprétation stricte de la loi, ne seraient pas autorisées. Mais attention, il ne s'agit pas de priver de leur protection ceux qui en ont besoin, mais de créer les conditions pour ceux qui veulent et doivent continuer à travailler de manière flexible à l'avenir. Il s'agit d'un petit groupe de cadres, de spécialistes et d'experts, mais il s'agit justement de nos membres. Et ces derniers veulent que nous, en tant qu'association, fassions tout notre possible pour soutenir la préservation de leurs modèles de travail éprouvés. La flexibilité et la variabilité sont des préoccupations tout aussi importantes pour les employés que pour les employeurs – une loi sur le travail dépassée et vieille de plus de 50 ans ne doit pas s'y opposer.

Ritter: Nous sommes une association pour l'ensemble de la branche et sommes en contact étroit avec l'économie et la politique. Nous représentons les intérêts de nos membres par le biais d'informations neutres et factuelles. Nous montrons qu'il ne s'agit pas ici d'une plus grande charge de travail, mais d'un travail plus flexible pour le bien des employés et des entreprises. Nos membres sont des travailleurs du savoir et ils ont besoin de collaborateurs motivés et apportant un brin de nouveauté. Les opposants avancent souvent l'argument du taux de burnout, mais dans notre branche, celui-ci est très faible par rapport à la moyenne nationale. Cela se passe de commentaires. Nous avons besoin du soutien de tous les membres sur cette question, car elle concerne tout le monde. La gestion des intérêts a été professionnalisée avec M. Bürgy, la branche n'était jusqu'alors pas assez consciente de l'importance de la représentation des intérêts.

Les experts-comptables sont régulièrement l'objet de critiques. Ressentez-vous cela dans l'association?

Ritter: En plus des questions très spécifiques qui se posent dans des cas individuels, pratiquement tous les cas mettent également en évidence ce que l'on appelle l'«expectation gap», qui est un sujet central pour nous. Une grande partie du public, mais aussi les médias et les milieux politiques attendent de l'organe de révision externe qu'il découvre toute erreur, toute manipulation et toute violation de la loi, comme la fraude et la gestion déloyale. Cette attente ne tient pas compte du fait que notre activité de révision est fondée sur une évaluation spécifique des risques et sur des contrôles systématiques par sondage. Même avec une attitude très critique, il est impossible d'identifier toutes les erreurs.

«L'exigence d'intégrité a toujours été élevée, à juste titre.»

Dominik Bürgy
président sortant d'EXPERTsuisse

Bürgy: Malheureusement, cette discussion est aussi étroitement liée à des questions de morale et d'éthique. L'exigence d'intégrité a toujours été élevée, à juste titre. Cependant, la morale et l'éthique évoluent aussi au fil du temps et sont parfois, dans certains cas, définies rétrospectivement. Aujourd'hui, le grand public réagit plus vite, plus violemment et parfois de façon peu nuancée. Nous devons composer avec cela et communiquer notre rôle de manière proactive et, éventuellement, le clarifier au niveau juridique. Il en va d'ailleurs de même pour le conseil fiscal. Ce qui est admis et correct du point de vue juridique est souvent perçu différemment par le public. C'était différent il y a 20 ou 30 ans. Nous devons aussi composer avec cela.

La densité et la cadence de la réglementation augmentent de façon générale. Comment aidez-vous vos membres à s'y retrouver?

Bürgy: Je pense que nous devons surtout considérer ces changements comme une chance. La société veut la sécurité avec la plus grande flexibilité et la plus grande liberté possible. Les réglementations étatiques et les tendances sociétales favorisent de plus en plus la vérification indépendante des données et ce dans plus en plus de domaines – il en résulte aussi de nouveaux domaines d'activité et de croissance pour les experts-comptables, en particulier dans les domaines non financiers. La numérisation nous aidera à mieux répondre aux attentes concernant la sécurité des assertions, car les nouvelles possibilités techniques permettent des analyses de données infiniment plus approfondies et plus vastes qu'auparavant.

Ritter: Nous aidons les acteurs du marché à s'y retrouver dans la jungle réglementaire. Pour cela, nous avons besoin d'experts que nous soutenons au fil de leur carrière avec nos offres attrayantes de formation et de formation continue. Avec le déménagement dans les nouveaux bureaux et locaux de formation, nous pouvons en outre montrer clairement cette attitude positive à l'égard des changements – aussi bien en interne que vis-à-vis de l'extérieur – et la mettre en pratique. Il est bon de savoir que notre association est bien positionnée pour relever les défis actuels et futurs.

Aperçu des avantages de nos membres

- Autorisation d'utiliser le label de qualité «EXPERTsuisse Certified Company» ou «membre d'EXPERTsuisse»
- Les membres individuels employés par une entreprise membre ne paient plus de cotisation privée
- Participation gratuite au Congrès annuel d'EXPERTsuisse, l'événement le plus important de la branche
- Conditions préférentielles pour de nombreuses formations initiales et continues ainsi que pour des publications professionnelles
- Abonnement gratuit à la réputée revue spécialisée EXPERT FOCUS, désormais disponible en application
- Accès à un grand nombre d'outils pratiques et de publications professionnelles d'EXPERTsuisse
- Tous les collaborateurs des entreprises membres ont automatiquement accès aux publications-clés actuelles en format numérique
- Soutien professionnel de la part d'experts de l'association, p. ex. réponses à des questions techniques
- Soutien ciblé des entreprises membres pour leurs activités de marketing
- Représentation efficace des intérêts des membres à la Berne fédérale
- Communication régulière d'informations actuelles et importantes pour la profession
- Événements de réseautage et d'échange d'expériences dans les ordres
- Tarifs préférentiels pour les offres de divers partenaires d'EXPERTsuisse, p. ex. assurance responsabilité civile professionnelle et logiciels

Devenez membre et contribuez activement à la défense des valeurs d'EXPERTsuisse, tout en renforçant la branche durablement!

www.expertsuisse.ch/fr-ch/membres

EXPERTsuisse 2018

L'année d'EXPERT-suisse en chiffres

1346 nouveaux membres individuels depuis l'introduction du nouveau modèle d'affiliation

835 entreprises membres

followers sur LinkedIn **>1400**

774 téléchargements de l'application EXPERT FOCUS

visites du site Internet par mois **14 741**

6 nouveaux partenaires

50 réponses à des questions techniques par mois

350 documents disponibles dans notre bibliothèque spécialisée

salles de formation et de réunion à louer sur le nouveau campus EXPERTsuisse **6**

17 000 abonnés à la newsletter

39 collaborateurs permanents, dont…

54 % à temps partiel et…

79 % de femmes



Introduction réussie du nouveau modèle d'affiliation

EXPERTsuisse, l'association suisse des experts en audit, fiscalité et fiduciaire, compte plus de 8000 membres individuels et plus de 800 entreprises membres (employant environ 18 000 collaborateurs). Les membres d'EXPERTsuisse sont également membres de l'un de ses 13 ordres régionaux.

Le 6 septembre 2017, dans le cadre de l'orientation stratégique de l'association, l'assemblée générale a approuvé un nouveau modèle d'affiliation (catégories et cotisations de membre, prestations). Celui-ci a été confirmé par les 13 ordres régionaux, puis introduit avec succès le 1er avril 2018.

Le nouveau modèle permet à toutes les catégories de membres d'accéder à des formules de prestations attrayantes à des prix équitables. Il introduit trois nouvelles catégories de membres, à savoir: expert membre individuel, collaborateur spécialisé membre individuel et Alumni membre individuel.

Le 1er avril 2015, l'association avait redonné aux experts fiduciaires diplômés la possibilité de devenir membres. Désormais, depuis le 1er avril 2018, les experts diplômés en finance et en controlling peuvent également s'affilier en tant qu'experts membres individuels.

La nouvelle catégorie de collaborateur spécialisé membre individuel devrait en outre permettre aux personnes qui n'ont pas – ou pas encore – de diplôme d'expert de participer plus tôt aux activités de la branche et de l'association, ce sur une base élargie (affiliation possible à partir du brevet fédéral/bachelor).

Les anciens experts membres individuels sont désormais appelés Alumni (membres individuels) en remplacement de l'ancienne désignation de membres passifs.

Autre nouveauté, l'affiliation est gratuite pour les collaborateurs des entreprises membres: ils peuvent désormais devenir experts membres individuels ou collaborateurs spécialisés membres individuels dans la mesure où ils remplissent les conditions d'affiliation. Les autres collaborateurs d'entreprises membres ne bénéficient plus de prestations destinées aux membres individuels (en particulier plus d'EXPERT FOCUS), s'ils ne sont pas également membres individuels. En revanche, l'accès aux publications-clés électroniques d'EXPERTsuisse (NAS, NCR, RA, Guide NCQ, MSA, Almanach fiduciaire) est maintenu pour ces collaborateurs d'entreprises membres.

Décision de l'AG sur le nouveau modèle d'affiliation

Lors de l'AG du 06.09.2017, les membres d'EXPERTsuisse ont approuvé un nouveau modèle d'affiliation au 01.04.2018 à une large majorité (89 %).



Congrès annuel d'EXPERTsuisse 2017 réussi

Avec pour thème «Des modèles d'affaires porteurs d'avenir», le Congrès annuel d'EXPERTsuisse a rassemblé plus de 600 participants le 6 septembre 2017 au Kursaal à Berne.



Septembre 2017

537 nouveaux experts diplômés dans le secteur de l'audit et du conseil

EXPERTsuisse félicite tous les nouveaux diplômés pour leur réussite.

Cours de préparation aux examens fédéraux désormais subventionnés

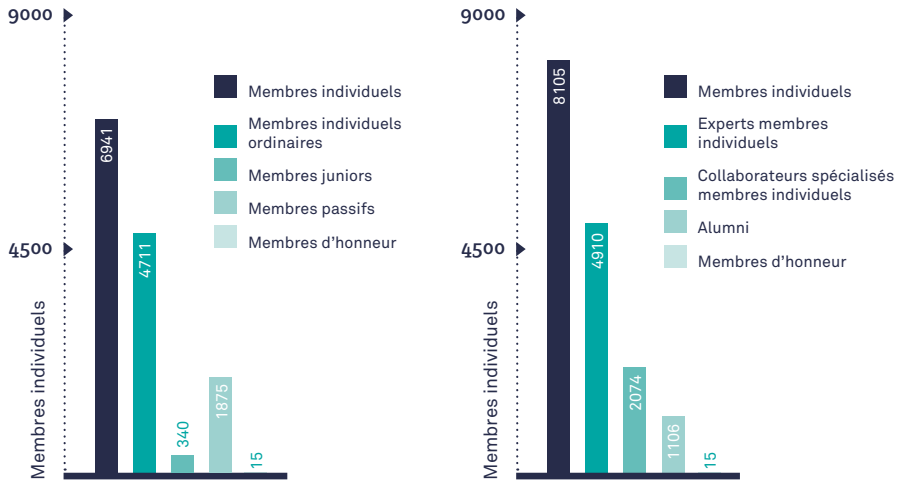
Désormais, la Confédération subventionne la formation professionnelle à hauteur de 50 % des coûts.

CONTRIBUTIONS EXAMENS FÉDÉRAUX

Octobre 2017

L'introduction du nouveau modèle d'affiliation a nécessité de très nombreuses adaptations tant au niveau du contenu que des processus (site web, boutique en ligne, système de facturation, système CRM, etc.). Le processus d'admission des membres a également été optimisé et numérisé. Les demandes d'admission peuvent désormais être envoyées par e-mail avec tous les documents nécessaires.

Nombre de membres: comparaison entre l'ancien et le nouveau modèle d'affiliation



(État décembre 2017) *(État juillet 2018)*

Nombre de membres individuels
Sur les 8105 membres individuels actuels, 4481 sont des experts-comptables diplômés, 1056 des experts fiscaux diplômés, 489 des experts fiduciaires diplômés et 38 des experts diplômés en finance et en controlling. Les experts fiduciaires diplômés peuvent de nouveau s'affilier depuis le 01.04.2015. En outre, l'affiliation est ouverte aux experts diplômés en finance et en controlling depuis le 01.04.2018.

Membres individuels

Depuis l'introduction du nouveau modèle d'affiliation, une augmentation de 17 % de l'effectif des membres individuels a déjà été enregistrée. Au total, 1346 nouveaux membres individuels ont été admis dans l'association depuis le 1er avril 2018. Cette croissance provient en grande partie des collaborateurs spécialisés d'entreprises membres. Dans la catégorie des Alumni, en revanche, on remarque un net recul du nombre de membres par rapport à l'effectif des anciens membres passifs (notamment en raison de la réaffectation en tant que collaborateurs spécialisés membres individuels).

Entreprises membres

Au total, 16 entreprises membres ont rejoint l'association en 2017, suivies de déjà 16 nouvelles entreprises durant le premier semestre de l'année en cours. L'association compte actuellement 835 entreprises membres. Le nombre d'entreprises membres a toutefois légèrement diminué. Durant les cinq dernières années, les entreprises actives dans le domaine de la révision ont traversé une phase de consolidation et de concentration. Pour les cabinets individuels, en particulier, l'environnement réglementaire et économique est devenu plus difficile (notamment en raison de

Pas d'assouplissement de l'indépendance dans le cadre du contrôle restreint

L'Office fédéral de la justice rejette les adaptations proposées par l'initiative parlementaire Schneeberger (dont l'assouplissement des exigences en matière d'indépendance).

Novembre 2017

Diplôme d'expert-comptable qualifié au plus haut niveau sur le plan national et international

Les métiers de la branche de l'audit et du conseil sont très bien cotés. Le diplôme d'expert-comptable a été classé au niveau CNC 8, le plus élevé.

Décembre 2017

Nouvelle coopération avec le magazine IRZ - Zeitschrift für Internationale Rechnungslegung

L'IRZ est en vente dans la boutique en ligne d'EXPERTsuisse depuis le 01.01.2018. Les membres bénéficient de conditions préférentielles.



Fête des collaborateurs et crosse sur glace

Les collaborateurs d'EXPERTsuisse ont commencé l'année sportivement. Bien entendu, une raclette est venue compléter la soirée.



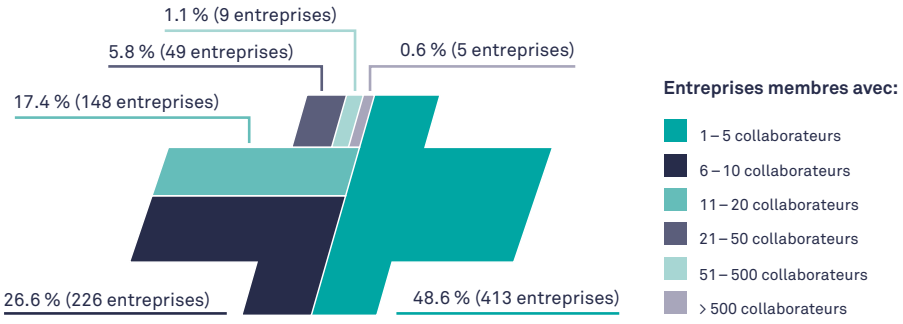
Janvier 2018

l'obligation pour les cabinets individuels de s'affilier à un système de peer review depuis le 1er septembre 2017).

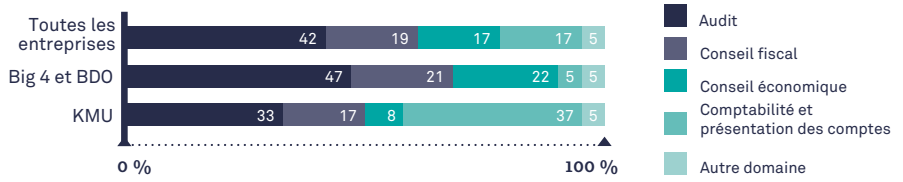
Le nombre des collaborateurs des entreprises membres d'EXPERTsuisse a nettement augmenté au cours des dernières années. Ces entreprises occupent actuellement plus de 18 000 collaborateurs (environ 16 200 EPT). Plus de la moitié d'entre eux proviennent des cinq grandes entreprises membres (Big 4 et BDO).

Parmi les entreprises membres, 99 % sont des PME (< 250 employés) et environ 75 % emploient 10 collaborateurs ou moins. Au total, si 63 entreprises membres (7,5 %) emploient plus de 20 collaborateurs, elles ne sont que 14 (1,7 %) à avoir plus de 50 collaborateurs. Et seules les 5 plus grandes entreprises membres mentionnées (0,6 %) emploient plus de 500 collaborateurs.

*Part en % des entreprises membres selon le nombre de collaborateurs (EPT)**

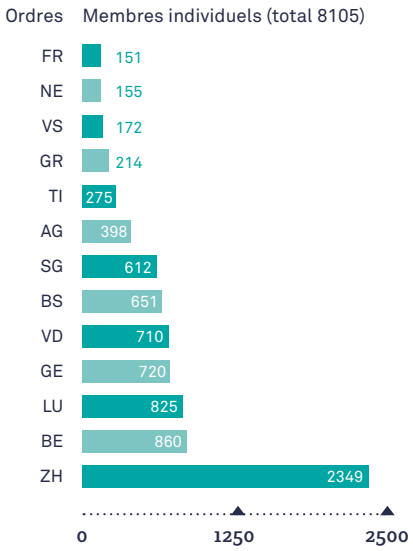


*Répartition en % des collaborateurs selon le domaine de compétence**



Chiffres issus du recensement des données des membres 2017

Nombre de membres par ordre



(État juillet 2018)

EXPERTsuisse dit merci!

À ses 1000 followers sur LinkedIn.



Exercice 2017/2018: un résultat positif

L'établissement de comités stratégiques techniques et de commissions transversales (Droit, Numérisation, Économie/travail/formation) s'est avéré très fructueux.

Mars 2018

Nouveau modèle d'affiliation

Comme décidé lors de l'AG du 06.09.2017, EXPERTsuisse a introduit le 01.04.2018 un modèle d'affiliation encore plus attractif.

EXPERT FOCUS: désormais aussi comme application

Bénéficiez où et quand vous voulez d'une information de qualité et de première main!



Avril 2018

Le chiffre d'affaires (net) généré par les entreprises membres atteint CHF 3,5 milliards (dont CHF 2,1 milliards attribuables aux Big 4 et à BDO). Le rapport d'audit représente la plus grande part du chiffre d'affaires (41 %), suivi du conseil fiscal (24 %), du conseil d'entreprises (19 %) et de la comptabilité et de la présentation des comptes (14 %).

Selon les informations déclarées par les entreprises membres, environ un collaborateur sur quatre possède un diplôme d'expert-comptable, d'expert fiscal, d'expert fiduciaire ou d'expert en finance et en controlling.

Activités de la Commission d'éthique professionnelle

Durant l'année écoulée sous revue, la Commission d'éthique professionnelle a dû se pencher sur des dénonciations fort différentes, aussi bien en ce qui en concernait la teneur que la complexité des situations à évaluer. Elle a ainsi traité quatorze cas en tout, qui se décomposent comme suit:

- 1 classement de procédure en raison de la résiliation de l'affiliation du membre;
- 2 décisions de non-entrée en matière;
- 7 procédures réglées par une décision au fond (3 sanctions; 2 acquittements; 2 confirmations de sanction en procédure de révision, mais qui ne sont pas encore entrées en force en raison de l'appel interjeté auprès de la cour d'arbitrage);
- dans 3 cas, les décisions sont en suspens (entrée en matière ou décision au fond);
- 1 cas reste suspendu jusqu'à nouvel avis en raison d'une procédure pénale pendante.

Nous abordons brièvement ci-après deux des procédures clôturées par la Commission d'éthique professionnelle au cours de la période sous revue 2016/17.

Interdiction de conserver les résultats de travaux afin de recouvrir des créances: la Commission d'éthique professionnelle a infligé une amende conventionnelle de CHF 15 000 à un membre qui avait refusé de remettre des documents dont avait besoin le client dans le cadre du contrôle de l'employeur par les assurances sociales, et ce, afin d'imposer le recouvrement d'une créance insuffisamment spécifiée, même après une demande réitérée. Les résultats de travaux doivent toujours être remis aux clients. Aucun droit de rétention ne peut être invoqué en raison d'un défaut de réalisation. Un tel comportement n'est pas seulement discutable sur le plan de l'éthique professionnelle, mais constitue une claire violation de la loi. La Commission d'éthique professionnelle a confirmé sa décision à l'issue de la procédure de révision initiée par le dénoncé. Cette décision n'est toutefois pas encore entrée en force, car le dénoncé a par la suite fait appel auprès de la cour d'arbitrage indépendante.

Après sept années de contrôle ordinaire, l'auditeur responsable ne peut plus travailler pour le même client: si un membre déjà actif comme réviseur responsable pendant plus de sept années consécutives assume par la suite dans une mesure importante des prestations de révision pour la même entreprise, il viole, selon la Commission d'éthique professionnelle, les règles d'organisation et d'éthique professionnelle, car il ne respecte pas les dispositions légales en vigueur, notamment l'art. 730a, al. 2, CO ainsi que les Directives sur l'indépendance d'EXPERTsuisse. Pour cette infraction, associée à d'autres manquements de moindre gravité à l'obligation de contrôle, la Commission d'éthique professionnelle a prononcé un avertissement. En outre, elle a prononcé un blâme à l'encontre de l'entreprise membre qui, selon son avis, n'est pas en mesure dans la situation actuelle de remplir l'obligation de rotation stipulée par l'art. 730a, al. 2, CO, à défaut d'autres employés.

Recommandations d'audit suisses 2018

Les nouvelles recommandations d'audit suisses (RA) présentent le point de vue d'EXPERTsuisse sur des questions d'audit particulières, notamment dans le contexte législatif suisse.



Pas d'assouplissement des exigences légales en matière de contrôle restreint

Le Conseil des États a refusé l'initiative parlementaire Schneeberger le 04.06.2018. L'intervention est ainsi classée. La pertinence et la valeur des prestations d'audit peuvent ainsi être maintenues.

Prochaine étape notable vers une modernisation de la loi sur le travail

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) a accepté le 18.06.2018 les interventions sur la flexibilisation du travail et la saisie du temps de travail. La consultation est ouverte en août 2018. L'alliance réflexion suisse créée par EXPERTsuisse accueille favorablement cette étape.

Juin 2018

Emménagement d'EXPERTsuisse dans son nouveau site, Stauffacherstrasse 1, Zurich, doté d'un centre de formation

Les entreprises membres pourront louer ces locaux à des conditions préférentielles.



Août 2018

Une branche dynamique

La qualité des prestations de la branche de l'audit et du conseil dépend de l'adéquation des conditions-cadres, de la qualification des spécialistes et de l'attractivité des profils professionnels.

Découvrez ci-après la recherche actuellement menée pour trouver la meilleure réglementation possible en matière de fiscalité et de surveillance des marchés financiers. La mondialisation, la réglementation et la numérisation exercent une influence sur l'attractivité des métiers de l'audit, de la fiscalité et des services fiduciaires. À travers une nouvelle campagne de promotion de la relève, EXPERTsuisse s'engage afin de faire mieux connaître l'avenir prometteur de ces professions d'expert.

Le Projet fiscal 2017 domine l'agenda fiscal

Les projets fiscaux sont d'une importance primordiale non seulement pour notre branche, mais aussi pour la place économique suisse. Malgré l'urgence actuelle de la réforme de l'imposition des entreprises (connue aujourd'hui sous le nom de «Projet fiscal 17»), les autres réformes nécessaires ne doivent pas être négligées. Des mesures sont particulièrement attendues dans le domaine des impôts anticipés.

Le PF 17 ou successeur de la Réforme de l'imposition des entreprises III

Quand il est question de fiscalité comme c'est le cas actuellement, le Projet fiscal 17 (PF 17) est sur toutes les lèvres. L'an dernier, la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) a été massivement rejetée par le peuple suisse (60 % des votants) et, depuis, le projet qui lui a succédé alimente le débat sur la fiscalité.

Le Conseil fédéral a réagi immédiatement en recherchant le dialogue avec les milieux économiques, les cantons et les communes. Un redémarrage était nécessaire, mais il ne s'agissait pas pour autant de repartir de zéro, car de nombreux éléments de la RIE III devaient être intégrés dans le nouveau projet.

Si le message du Conseil fédéral portait un nom inédit (PF 17), une grande partie de ses éléments, comme la patent box et la superdéduction au titre des frais de recherche et de développement (R&D), était déjà connue. En revanche, la déduction des intérêts notionnels ne figurait pas dans le nouveau projet. L'imposition accrue des dividendes, à savoir 70 % au moins aux niveaux fédéral et cantonal, et une mesure de compensation sociale (augmentation des allocations familiales) ont été le prix à payer pour le «non» catégorique à la RIE III.

Le Conseil des États et sa Commission compétente se sont penchés en premier sur le PF 17 et l'ont considérablement modifié.

Le Projet fiscal 17 a tout d'abord été rebaptisé en «loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS» (RFFA). C'est bien là le signe que la Chambre haute a apporté des modifications majeures au projet du Conseil fédéral.

La principale d'entre elles réside dans le contrefinancement du projet fiscal. Les «pertes de recettes fiscales» dues à l'adaptation de la législation fiscale fédérale et cantonale doivent être compensées dans le cadre du financement de l'AVS. La Commission compétente du Conseil des États les estime à quelque 2 milliards de francs, raison pour laquelle le même montant doit être affecté à l'AVS grâce à l'augmentation des cotisations des employeurs et des salariés (0,3 %), au versement de l'intégralité du «pour cent démographique» et au relèvement des taux de TVA.

Sur l'essentiel, le projet fiscal proprement dit demeure largement inchangé par rapport à la RIE III. Les statuts fiscaux cantonaux (société holding, société mixte, société de domicile, etc.) sont abolis. Les cantons perdront de ce fait des privilèges fiscaux spécifiques et, afin de retenir les sociétés concernées sur leur territoire, devront soit obtenir

d'autres statuts fiscaux ou, plus exactement, des «outils fiscaux», soit abaisser leurs taux d'impôt sur le bénéfice.

Pour compenser l'abaissement de l'impôt sur le bénéfice, ils recevront de la Confédération une contribution plus élevée à l'impôt fédéral direct, laquelle était déjà prévue dans le projet du Conseil fédéral. Un certain nombre d'outils tels que la patent box et la superdéduction au titre des frais de recherche et de développement restent également inchangés. Le Conseil des États n'a pas non plus introduit de changements au niveau de la péréquation financière et de la compensation des charges.

Le Conseil des États a tout de même édulcoré quelque peu le projet d'imposition des dividendes du Conseil fédéral. Désormais, les dividendes seront imposés à 70 % au niveau fédéral et à au moins 50 % au niveau cantonal.

Bien que fortement critiquée dans le cadre de la RIE III, la déduction des intérêts notionnels a été reprise dans le PF 17. Le canton de Zurich serait particulièrement touché par la suppression pure et simple des statuts spéciaux, car un abaissement drastique de l'impôt sur le bénéfice n'est pas envisageable sur le plan politique et les autres outils ne lui seraient pas d'une grande utilité. La déduction ne pourra s'appliquer que dans les cantons présentant une charge fiscale minimale de 13,5 % aux niveaux cantonal et communal. Au vu des mesures annoncées par les cantons, seul le canton de Zurich atteindra ce seuil une fois le projet mis en œuvre.

Le principe de l'apport de capital a toutefois été revu. Désormais, en cas de distribution aux actionnaires de réserves issues d'apports de capital (RAC) en franchise d'impôt, des réserves imposables devront toujours être distribuées pour un montant équivalent (principe de proportionnalité). Ainsi, les réserves issues d'apports de capital resteront exonérées de l'impôt mais leur distribution aura à chaque fois des conséquences fiscales. À noter cependant que le principe de proportionnalité s'appliquera uniquement aux sociétés cotées en bourse. Celles qui viendront de l'étranger avec des RAC n'y seront pas soumises.

N'oublions pas l'impôt cantonal sur le capital, qui sera relevé pour les sociétés concernées du fait de la suppression des statuts spéciaux dans la plupart des cantons. Ceux-ci pourront continuer à imposer le capital à un taux réduit, en proportion des participations et des brevets par rapport au total des actifs. Les prêts intragroupes seront également intégrés au calcul, ce qui sera un avantage notamment pour les sociétés de financement de groupe.

Enfin, reste également inchangée la possibilité pour les sociétés bénéficiant de statuts fiscaux cantonaux de faire exonérer de l'impôt un stepup avant ou après la suppression de ces statuts: autrement dit, les réserves latentes constituées sous le statut pourront être dissoutes et à nouveau amorties, ce qui constitue une solution adéquate en vue du passage à l'imposition ordinaire.

Le Conseil national examinera le projet durant la session d'automne, le but étant que celui-ci entre en vigueur le plus vite possible. Le délai référendaire expirant en principe le 10 janvier 2019, une votation devrait avoir lieu au plus tôt en février mais au plus tard en mai 2019, de sorte qu'une entrée en vigueur partielle serait envisageable au 1er janvier 2019 et l'entrée en vigueur intégrale au 1er janvier 2020.

Impôt anticipé

Le fait que le Parlement ait pu amener le Conseil fédéral à alléger la pratique du remboursement de l'impôt anticipé, qui avait été durcie ces dernières années, doit être salué. Après la modification apportée par le Conseil national, les impôts anticipés seront remboursés même en cas de non-déclaration par négligence ou de déclaration incorrecte. Cela sera possible rétroactivement jusqu'au 1er janvier 2014, pour autant que la taxation ne soit pas définitive.

Le Conseil des États aura lui aussi à se pencher sur les modifications. Si tout se passe bien, la loi sera adaptée au 1er janvier 2019, ce qui marquera un retour à la pratique antérieure.

Autres projets

D'autres réformes fiscales importantes sont sur la table. Il s'agit de mettre un terme à la discrimination fiscale des couples mariés, puis de procéder à une réforme générale de l'impôt anticipé et des droits de timbre. Mais restons réalistes: ces deux projets essentiels ne pourront être abordés qu'après la mise en œuvre de la RFFA. Toujours est-il que le Conseil fédéral a adopté le 21 mars dernier le message sur l'élimination de la pénalisation du mariage.

Pour les milieux économiques, les modifications concernant l'impôt anticipé revêtent une grande importance, car celui-ci constitue un désavantage concurrentiel, notamment en raison de son taux élevé de 35 %, un des plus élevés du monde.

Toutes ces mesures conduiront certes à des pertes de recettes fiscales, mais la Confédération a réalisé ces dernières années des excédents et il importe que la place économique et fiscale suisse conserve son pouvoir d'attraction. C'est à cela que doivent servir les excédents. La stratégie du Conseil fédéral est la bonne et permet de rester optimistes.



Erich Ettlin
expert fiscal et expert-comptable diplômé, partner de BDO SA et conseiller aux États (OW)

L'interaction de la surveillance duale des marchés financiers à l'épreuve

En Suisse, le système de surveillance des marchés financiers repose sur une forte implication des sociétés d'audit. Celles-ci se situent à la croisée entre les établissements audités, la FINMA et l'ASR. Pour qu'elles répondent aux attentes et puissent assumer leur part de responsabilité, elles doivent pouvoir participer à la définition des paramètres essentiels (quoi, quand et comment) de l'audit prudentiel. EXPERTsuisse s'engage activement en faveur des intérêts des sociétés d'audit et soutient le système de surveillance des marchés financiers en Suisse, qui a fait ses preuves et fonctionne bien.

D'où venons-nous

Pour les audits prudentiels, le système de surveillance dual dans le domaine des marchés financiers fait appel depuis longtemps à des experts de sociétés d'audit en raison de leur expérience pratique internationale. La haute surveillance et l'application de sanctions restent toutefois depuis toujours du ressort de la FINMA. L'audit prudentiel permet d'évaluer si les dispositions du droit de la surveillance, par exemple concernant les fonds propres, la gestion des risques ou l'efficacité du SCI, sont respectées et si les conditions sont réunies pour que les exigences en matière d'autorisation puissent aussi être respectées dans un avenir proche. EXPERTsuisse s'engage dans ce domaine de la manière suivante: le comité stratégique technique Marché financier définit les principes stratégiques de l'activité de la commission et garantit la coordination nécessaire avec la FINMA, d'autres autorités et le législateur. De leur côté, les commissions techniques Audit bancaire, Assurances et Gestion de fortune traitent les aspects techniques et coordonnent la collaboration avec la FINMA au niveau opérationnel.

L'uniformité lors de l'audit et de l'établissement des rapports dans le cadre de l'audit prudentiel est une préoccupation importante à cet égard. EXPERTsuisse a récemment publié des documents importants, tels que le MSA tome «Services financiers, prévoyance professionnelle et administrations publiques» et la recommandation suisse d'audit (RA) 70 «Audit prudentiel», qui augmentent la qualité de l'audit. Régulièrement, des prises de position sont aussi rédigées au sujet de consultations liées aux marchés financiers.

Les activités d'audit actuelles ont été remises en question à maintes reprises après la crise financière et ont fait l'objet de certaines adaptations lorsque celles-ci s'avéraient judicieuses. En 2013, la FINMA a ainsi publié la circulaire FINMA 2013/03 «Activités d'audit», ce qui lui a permis d'exercer une plus grande influence sur les paramètres essentiels (quoi, quand et comment) de l'audit prudentiel. En 2015, la loi concernant la concentration de la surveillance des sociétés d'audit est entrée en vigueur. En conséquence, l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) assume désormais aussi la surveillance de l'audit prudentiel en plus de la surveillance de la révision des comptes.

Situation actuelle

Ces dernières années, EXPERTsuisse a soumis différentes propositions pour le développement des activités d'audit, afin d'optimiser encore le rapport coût-bénéfice de l'audit prudentiel. Elle a notamment souligné les priorités contradictoires de la FINMA, de l'ASR et des établissements audités ainsi que leurs attentes divergentes. L'association a proposé l'élaboration d'une «unité de doctrine» commune par toutes les parties.

En novembre 2017, la FINMA a présenté ses propres projets pour la refonte de l'audit prudentiel. Elle a invoqué le fait que les mesures prises en 2013 et 2015 n'ont pas permis d'atteindre l'objectif visé.

EXPERTsuisse a rejeté les principaux points proposés dans le cadre de la circulaire 2013/03. Le 13 juillet 2018, la FINMA a publié sa circulaire révisée, dans laquelle elle a procédé à divers amendements.

Pourquoi la position de la FINMA a été rejetée?

Économies suggérées non réalisables. Selon nous, la réduction des coûts annoncée par la FINMA n'est pas réalisable. Bien au contraire, sous leur forme actuelle, les propositions de la FINMA représentent un transfert des charges puisque les synergies résultant de la combinaison de l'audit prudentiel et de l'audit comptable disparaîtront. Il n'est pas clair dans quelle mesure la FINMA souhaite que l'étendue de l'audit prudentiel soit également réduite pour les grandes banques.

Le système de surveillance dual est soumis à un changement de système et insidieusement nationalisé. La circulaire révisée prévoit qu'à l'avenir, certains établissements ne doivent être soumis à un audit prudentiel qu'une fois tous les deux ou trois ans. Les sociétés d'audit ont encore moins d'influence sur le «quoi», le «quand» et le «comment» de leur activité, malgré leur responsabilité plus étendue définie dans la loi. L'abandon des audits annuels revient à un changement de système. Une circulaire ne constitue toutefois pas une base juridique suffisante.

Des interventions politiques témoignent d'un malaise quant au rôle de la FINMA. Les diverses interventions actuellement en cours au Parlement, comme la motion Landolt «Marchés financiers. Répartir clairement les responsabilités entre pilotage politique et surveillance», témoignent clairement d'un malaise politique concernant le rôle de la FINMA et rendent d'autant plus inopportun d'imposer un changement de système par le biais d'une circulaire.

Les années sans audit prudentiel sont-elles conformes à la loi? Au vu des dispositions relatives à la responsabilité pour les socié-

tés d'audit, les années sans audit prudentiel sont problématiques. La définition des principes fondamentaux (dont fait partie, selon nous, la périodicité) de l'audit prudentiel incombe au législateur. De même, l'extension des cycles d'audit à un audit seulement tous les six ans dans les domaines d'audit pour les banques présentant des risques de niveau moyen réduit massivement l'effet protecteur d'un audit prudentiel. On peut dès lors se demander si la compétence réglementaire de la FINMA fixée par la loi suffit à couvrir les nouvelles exigences définies dans la circulaire révisée. La responsabilité en tant qu'organe de la société est régie par la loi sur la surveillance de la révision et les dispositions du code des obligations sur l'organe de révision s'appliquent à l'audit prudentiel.

Coordination peu claire entre les autorités de surveillance. La circulaire révisée stipule que les normes d'audit reconnues de la profession ne sont pas applicables à l'audit prudentiel. En même temps, nous constatons que l'ASR utilise régulièrement ces normes comme référence dans ses inspections. Il est dès lors impératif que l'ASR et la FINMA s'entendent avec EXPERTsuisse sur les amendements à apporter à la recommandation d'audit (RA) 70 «Audit prudentiel» compte tenu de la circulaire FINMA révisée et reconnaissent ensuite la RA 70 comme déterminante. L'objectif doit être de développer une compréhension commune de l'étendue et de la procédure de l'audit prudentiel, sans qu'il y ait d'attentes contradictoires.

Les changements entraînent d'importantes pertes de qualité. Les sociétés d'audit contribuent de manière significative à la stabilité et à la qualité de la surveillance des marchés financiers. Des exigences élevées sont posées concernant l'expérience, la formation et le perfectionnement, la qualité et l'indépendance, les ressources disponibles de manière cyclique, le réseau international des auditeurs et la concurrence entre les sociétés d'audit. L'effet préventif et de détection de l'audit prudentiel sera à nouveau fortement limité par la circulaire révisée.

Que faut-il faire?

Les changements futurs en matière d'audit doivent s'inscrire dans le cadre d'une vision politique globale du système de surveillance des marchés financiers. En effet, ce ne sont pas seulement les milieux politiques, mais la place financière suisse dans son ensemble qui doit s'interroger sur le régime de surveillance à adopter. Les enjeux sont clairs: notre place financière saura-t-elle, grâce à son système éprouvé de surveillance et d'octroi de mandats à des sociétés d'audit de droit privé, conserver sa compétitivité sur le plan international, ou l'impératif de quasi-nationalisation de la surveillance s'imposera-t-il? Les prises de position sur la révision de la circulaire confirment qu'il faudrait en principe maintenir le régime de surveillance actuel. Le dialogue entre le législateur, la FINMA, l'ASR, le secteur financier et les sociétés d'audit est considéré comme important. EXPERTsuisse est prête à participer à ce dialogue.



Thomas Romer
expert-comptable diplômé, président du domaine professionnel Marché financier d'EXPERTsuisse

Des perspectives attrayantes pour la relève

Comprendre, soutenir et conseiller les décideurs – devenir soi-même un décideur, telle est la mission des experts diplômés en audit, fiscalité et fiduciaire. Des experts dont nous aurons toujours besoin à l'avenir, car les questions complexes ne vont pas disparaître.

En raison de la mondialisation, de la numérisation et de l'évolution de la société, les branches et modèles d'affaires changent radicalement. Par conséquent, le type de travail et les domaines professionnels changent également. Nombreux sont ceux qui pensent que les robots ne feront jamais une entrée massive sur le marché du travail. Mais encore plus de gens pensent que les robots remplaceront les humains et prendront le pouvoir, ce qui entraînerait un chômage de masse lié à la technologie. Une alliance contre nature entre passionnés de technologie et pourfendeurs du capitalisme promet même la fin du travail humain.

Évoluer dans un monde du travail en mutation

Objectivement, le travail humain ne va probablement pas rester tel quel ni disparaître dans les décennies à venir. En Suisse, un nouveau déplacement du poids économique de l'agriculture et de l'industrie vers les services est probable. Mais on peut s'attendre à une polarisation croissante dans le secteur des services. Les emplois faiblement et fortement qualifiés devraient se maintenir encore dans les vingt à trente prochaines années, tandis que les postes moyennement qualifiés avec des activités routinières diminueront en raison de l'automatisation croissante. Pour la branche de l'audit et du conseil, cela signifie que les comptables traditionnels ne seront quasi plus nécessaires à moyen et long termes, mais que l'on aura toujours besoin

d'experts-comptables, d'experts fiscaux et d'experts fiduciaires diplômés.

Des professions disparaissent pour faire place à d'autres

L'intelligence artificielle est actuellement sur toutes les lèvres, mais ce qui compte dans des secteurs tels que l'audit et le conseil est et reste l'intelligence naturelle. Celle-ci est nécessaire pour évaluer des situations complexes et automatiser correctement des activités routinières. La focalisation sur les capacités et qualités spécifiquement humaines procure un avantage concurrentiel durable face aux robots. Tandis que de nouvelles professions apparaissent (thérapeute en médias sociaux, cyber-soldat) et que certaines disparaissent (chauffeur de taxi, comptable traditionnel), d'autres se développent (experts-comptables, experts fiscaux et experts fiduciaires diplômés). Cette évolution s'accompagne également d'un renforcement des compétences de direction, sociales et numériques en vue d'une bonne gestion de personnes, de projets et d'entreprises entières.

Expert-comptable: auditeur proactif de situations complexes dans un contexte numérique et décisif

Un diplôme d'expert-comptable atteste la compétence à réaliser des audits de situations complexes en utilisant les technologies les plus récentes. L'expert-comptable diplômé se fonde sur une opinion, qu'il s'est forgée de manière indépendante, afin de fournir des bases de décision pertinentes à ses clients (équipes de direction) et aux autres parties prenantes (investisseurs, banques, autorités, etc.). Ses opportunités de carrière vont de l'approfondissement technique à des fonctions-clés dans l'économie (conseil d'administration, direction, responsable financier / controlling / risque / audit interne / compliance), en passant par la responsabilité de direction/participation dans l'entreprise.

Expert fiscal: développeur de solutions fiscales créatives, conformes à la loi et offrant une valeur ajoutée

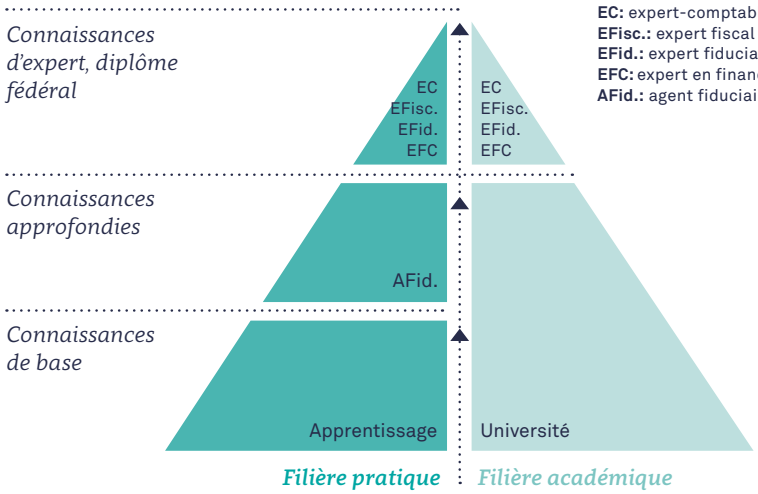
Un diplôme d'expert fiscal atteste la compétence à résoudre des questions fiscales nationales et internationales complexes. Les experts fiscaux diplômés sont des interlocuteurs importants pour les clients et les autorités fiscales. Ils sont source de valeur ajoutée et d'économies pour les clients grâce à des solutions créatives qui s'inscrivent dans le cadre légal. Les opportunités de carrière vont de l'approfondissement technique à des fonctions-clés dans l'économie (conseil d'administration, direction, Head Tax / Legal / Compliance) et l'administration, en passant par la responsabilité de direction / participation dans l'entreprise.

Expert fiduciaire: principal conseiller des entrepreneurs et des PME

Un diplôme d'expert fiduciaire atteste la compétence à traiter tous les sujets financiers et relevant du droit des sociétés pertinents pour les PME. En tant que généralistes et conseillers, les experts fiduciaires diplômés sont des interlocuteurs importants pour les entrepreneurs tout au long du cycle de vie de l'entreprise (de la fondation à la vente/liquidation). Les opportunités de carrière vont de l'approfondissement technique à des fonctions-clés dans l'économie des PME, en passant par la responsabilité de direction et l'entrepreneuriat.

Engagés et responsables – depuis 1925.

Les deux voies menant au diplôme d'expert



EC: expert-comptable diplômé
EFisc.: expert fiscal diplômé
EFid.: expert fiduciaire diplômé
EFC: expert en finance et en controlling
AFid.: agent fiduciaire avec brevet féd.

Top 11 2017 des diplômes fédéraux selon le nombre de candidats

1. ***Expert-comptable***
2. *Installateur-électricien*
3. ***Expert en finance et en controlling***
4. *Naturopathe*
5. *Chef de vente*
6. *Thérapeute complémentaire*
7. *Maître agriculteur*
8. *Directeur des travaux du bâtiment*
9. *Administrateur de biens immobiliers*
10. ***Expert fiscal***
11. ***Expert fiduciaire***

Source: SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation)

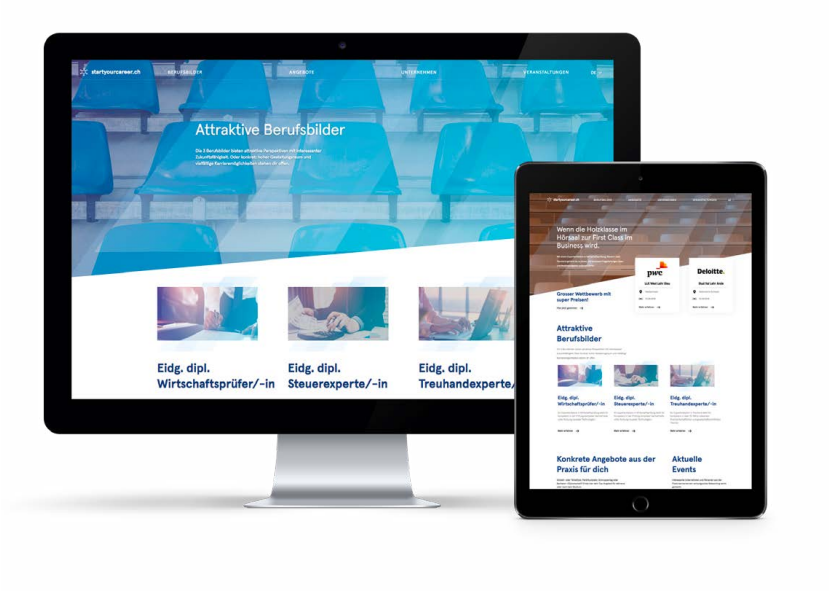


Dr. Marius Klauser
directeur et CEO d'EXPERTsuisse ainsi que directeur d'alliance réflexion suisse

EXPERTsuisse lance www.startyourcareer.ch

Le nouveau site www.startyourcareer.ch offre aux étudiants la possibilité de découvrir les entreprises membres d'EXPERTsuisse et de comprendre ce qui rend notre branche attractive sur le long terme.

La campagne de promotion de la relève vise à montrer l'attractivité actuelle et future des profils professionnels dans les domaines audit, fiscalité et fiduciaire pour la relève et à les faire connaître davantage. Dans cette optique, le site www.startyourcareer.ch sera lancé avec les contenus suivants: informations détaillées sur les profils professionnels (avec des témoignages), offres pertinentes des entreprises membres d'EXPERTsuisse (travaux de diplôme/bachelor, journées-découvertes, stages, postes fixes) et informations sur les manifestations intéressantes pour les nouveaux diplômés.



L'importance et la réputation futures du secteur de l'audit et du conseil dépendront dans une large mesure des profils qui seront recrutés et qui resteront dans la branche. EXPERTsuisse apporte une contribution déterminante dans ce domaine.

La nouvelle plate-forme dédiée à la relève du secteur de l'audit et du conseil: ***www.startyourcareer.ch***



Thèmes de campagne soulignant de manière ludique l'attractivité des professions d'expert en audit, fiscalité et fiduciaire

Dossiers réglementaires et politiques importants

Vue d'ensemble des prises de position pour la période 2014–2018 et brève présentation des thèmes politiques actuels revêtant une très grande importance en matière de politique professionnelle, sectorielle ou économique.

Dans le cadre de la représentation des intérêts politiques, EXPERTsuisse s'engage activement pour ses quelque 8000 membres individuels et plus de 800 entreprises membres (comptant environ 18 000 collaborateurs) ainsi que pour une place économique suisse forte. Grâce à nos 13 ordres, qui assurent un lien direct avec les associations, autorités et membres au niveau local, nous assumons notre responsabilité à l'échelle nationale.

L'association prend régulièrement position dans le cadre de consultations et d'auditions. Tous les trimestres, elle s'exprime sur des questions concernant la branche, traitées au Parlement (perspectives et rétrospectives des sessions). Les dossiers et prises de position politiques ayant une importance particulière en matière de politique professionnelle, sectorielle ou économique sont présentés ci-après.

Nombre de prises de position des cinq dernières années

2014	*11*
2015	*27*
2016	*19*
2017	*23*
2018 (jusqu'à juin)	*14*

Importance du contrôle restreint suite au rejet de l'initiative parlementaire Schneeberger

Le Conseil des États a rejeté l'initiative parlementaire Schneeberger «Droit de la révision. Concrétiser le contrôle restreint pour protéger nos PME» durant la session d'été 2018. La majorité du Conseil des États estime que le contrôle restreint pour les PME a fait ses preuves dans la pratique. L'intervention est désormais définitivement classée. EXPERTsuisse salue cette décision. L'importance et la crédibilité du contrôle restreint sont ainsi maintenues.

L'initiative visait à assouplir des principes essentiels dans le domaine du contrôle restreint – en particulier par un allègement des dispositions concernant l'indépendance de l'organe de révision externe.

Le principe d'indépendance est un pilier du contrôle (ordinaire et restreint) externe. Aujourd'hui, avec le contrôle restreint, de nombreuses PME peuvent renoncer à un contrôle ordinaire fastidieux tout en profitant d'une confirmation d'audit crédible. L'objectif d'un contrôle restreint / audit conforme aux besoins des PME est déjà atteint grâce aux dispositions législatives actuelles et aux normes relatives au contrôle restreint émises conjointement par les deux associations professionnelles EXPERTsuisse et FIDUCIAIRE | SUISSE en 2015. L'initiative aurait uniquement profité à quelques auditeurs, qui auraient pu fournir des prestations supplémentaires en matière de révision à moindre coût. Le contrôle restreint risquait de perdre toute crédibilité et les prestations correspondantes auraient été dévalorisées.

En décembre 2015, le Conseil fédéral a chargé l'Office fédéral de la justice (OFJ) de clarifier le besoin de légiférer dans le domaine du droit de la révision et de la surveillance en matière de révision. Le 9 novembre 2017, le rapport des experts demandé par l'OFJ a été présenté. Celui-ci rejetait aussi clairement les assouplissements des dispositions relatives à l'indépendance dans le droit de la révision qu'exigeait l'initiative.

Nouveaux projets de réglementation discutables de la FINMA concernant l'audit prudentiel

La FINMA envisage d'axer davantage sur les risques l'audit prudentiel réalisé par les sociétés d'audit. À cet effet, le projet d'une circulaire actualisée (circ.) 2013/03 «Activités d'audit» a été soumis pour audition. L'audition a pris fin le 31 janvier 2018. L'entrée en vigueur des modifications est prévue le 1er janvier 2019. Selon le projet de circulaire, la FINMA assumera désormais elle-même l'activité de surveillance, directement et de manière accrue, ou elle la fera exécuter par ses chargés d'audit dans le cadre d'interventions au cas par cas. Certains domaines ne doivent plus être contrôlés que tous les six ans.

EXPERTsuisse rejette la révision de la circ. FINMA car l'objectif de réduction des coûts visé par la FINMA ne serait pas réalisable sans une importante baisse de la qualité et des incertitudes considérables. Une réglementation liée à des questions aussi essentielles que la fréquence des audits devrait en outre

être définie au niveau de la loi et pas au moyen d'une circulaire.

Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez vous référer à l'article «L'interaction de la surveillance duale des marchés financiers à l'épreuve» de Thomas Romer en page 18 de la présente brochure annuelle d'EXPERTsuisse.

La révision du droit de la société anonyme avance, restent des points importants à améliorer

La révision du droit de la société anonyme résulte principalement de la mise en œuvre de l'initiative Minder au niveau législatif. Outre la publication de la rémunération des organes des sociétés anonymes cotées en bourse , les primes d'embauche qui ne compensent pas de perte financière tangible ainsi que les indemnités au titre du respect de l'interdiction de concurrence qui ne sont pas justifiées sur le plan commercial doivent être interdites.

En outre, pour les sociétés cotées en bourse, des valeurs indicatives concernant la proportion de femmes au conseil d'administration (au moins 30 %) et à la direction (au moins 20 %) doivent être prescrites. En cas de non-respect de ces valeurs indicatives, les raisons correspondantes et des mesures d'amélioration doivent être présentées dans le rapport de rémunération («Comply or Explain»).

Plusieurs préoccupations concernant la flexibilisation des prescriptions relatives à la fondation et au capital et du droit en matière d'assainissement, qu'EXPERTsuisse a mises en avant dans la procédure de consultation, ont été prises en compte par le Conseil fédéral et même développées par la commission chargée de l'examen préalable.

Durant la session d'été, le Conseil national a examiné le projet et s'est prononcé – à l'instar d'EXPERTsuisse – pour un traitement séparé de l'initiative «Entreprises responsables». Toutefois, le projet principal reprend globalement la version soumise par le Conseil fédéral et remaniée par la commission chargée de l'examen préalable. Malheureusement, la réglementation proposée par le Conseil fédéral pour limiter la responsabilité solidaire de l'organe de révision (solidarité «différenciée») a été retirée du projet au dernier moment. En ce qui concerne la «gouvernance d'entreprise» équilibrée, la réglementation proposée sur la solidarité «différenciée» vise à établir un meilleur équilibre des responsabilités des différents organes de l'entreprise. Outre la solidarité «différenciée», d'autres points importants doivent également être corrigés.

Ce dossier devrait être traité au Conseil des États à l'automne 2018. EXPERTsuisse signalera à nouveau ces points. Notre association est également invitée à une audition de la commission chargée de l'examen préalable.

Le Projet fiscal 17 est équilibré et contribue à préserver l'attractivité de la place économique suisse

Après le rejet de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) par le peuple suisse, le Conseil fédéral a soumis un nouveau projet (Projet fiscal 17) au Parlement. La solution proposée doit contribuer de manière déterminante à la compétitivité de la Suisse et, par conséquent, à la création de valeur, aux places de travail et aux recettes fiscales de la Confédération, des cantons et des communes. Elle doit également permettre de compenser la suppression des règles qui ne sont plus acceptées au niveau international pour les sociétés bénéficiant d'un statut fiscal spécial au niveau cantonal.

EXPERTsuisse soutient le Projet fiscal 17, notamment parce que la Suisse a besoin d'une refonte rapide du droit fiscal de l'entreprise pour éviter que des entreprises délocalisent des activités à l'étranger en raison des incertitudes juridiques et que la Suisse figure sur une liste noire de l'UE, ce qui entraînerait des mesures de répression. Le message du Conseil fédéral est conforme aux principes fixés par le Conseil fédéral en janvier 2018.

Ce dossier est actuellement entre les mains du Parlement. Le Conseil des États a accepté l'objet à une large majorité. Précédemment, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) avait adapté le projet sur plusieurs points par rapport au projet du Conseil fédéral. Désormais, des versements à l'AVS à hauteur des pertes fiscales sont prévus et une éventuelle déduction pour financement sûr est envisagée pour les cantons à fiscalité élevée. De plus, l'imposition des dividendes provenant de participations qualifiées, au niveau cantonal, ne devrait pas obligatoirement être augmentée à 70 % au moins, mais à 50 % au moins. En contrepartie, l'augmentation des allocations pour enfants et de formation serait supprimée. Le projet passe maintenant au Conseil national et devrait être traité durant la session d'automne selon le calendrier du Conseil fédéral. Un éventuel scrutin référendaire aurait lieu en mai 2019 au plus tard.

Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez vous référer à l'article «Le Projet fiscal 2017 domine l'agenda fiscal» d'Erich Ettlin en page 16 de la présente brochure annuelle d'EXPERTsuisse.

Loi fédérale sur l'impôt anticipé: restriction de la déchéance du droit au remboursement

Le projet doit permettre de corriger au niveau de la loi l'interprétation stricte de la déclaration régulière. Contrairement à la pratique actuelle, le Conseil fédéral considère que l'impôt anticipé devrait aussi être remboursé à l'avenir, même si les revenus ont été omis par négligence dans la déclaration d'impôt.

EXPERTsuisse salue sur le principe les modifications prévues concernant la restriction de la déchéance du droit au remboursement. Une omission non intentionnelle ne devrait pas, comme c'est le cas aujourd'hui, être sanction-

née par un non-remboursement de l'impôt anticipé (35 %).

Le Conseil national a approuvé la proposition durant la session d'été et va même plus loin que le Conseil fédéral. Il a fixé des délais plus longs pour les déclarations ultérieures, qui doivent aussi être possibles dans le cadre d'une procédure de taxation ou de rappel d'impôt qui n'est pas encore entrée en force. Le Conseil national estime donc, contrairement au projet du Conseil fédéral, que la limite temporelle pour la réclamation rétroactive des nouvelles dispositions ne doit pas être déterminée par le délai de réclamation, mais par l'entrée en force. Toutefois, l'effet rétroactif peut aller au maximum jusqu'au 1er janvier 2014.

Révision du droit de la protection des données dans l'UE et en Suisse – oui à la compatibilité, non au «Swiss finish»

L'objectif principal de la révision est l'adaptation de la loi sur la protection des données aux évolutions technologiques et à la législation européenne, de sorte que les entreprises suisses puissent toujours avoir accès au marché.

EXPERTsuisse a pris position par rapport à la révision et estime que le nouveau droit suisse sur la protection des données doit être conforme aux prescriptions européennes, sans toutefois aller au-delà. Dans le message du Conseil fédéral de fin septembre 2017, un certain nombre de points critiqués par les milieux économiques ont été pris en compte et adaptés en conséquence. Un «Swiss Finish» a pu être évité.

Le Conseil national a suivi la commission chargée de l'examen préalable et approuvé le nouveau projet. Parallèlement, il a accepté la motion d'ordre prévoyant une division du projet. Le paquet devrait être traité au Conseil des États à l'automne 2018.

Le règlement général révisé sur la protection des données de l'Union européenne (RGPD) est entré définitivement en vigueur à la fin du mois de mai 2018. Il vise à mieux protéger les données personnelles des citoyens de l'UE. De nombreuses entreprises suisses ayant des clients dans l'UE ou proposant des prestations dans l'UE sont aussi concernées. Il en résulte notamment des obligations d'information et de documentation plus détaillées.

Modernisation ponctuelle de la loi sur le travail – prochaine étape: la consultation

Toute personne qui veut aujourd'hui travailler de manière orientée vers le client, mobile et flexible se trouve vite en conflit avec la loi suisse du travail, qui remonte à plus de 50 ans, par exemple en cas de pics saisonniers ou pour la préparation d'une séance la veille au soir (non-respect de la durée de repos de onze heures). La loi sur le travail a été conçue avant tout pour les activités industrielles avec des postes et horaires de travail fixes, et n'est plus adaptée à l'époque actuelle.

Avec deux initiatives parlementaires, les Conseillers aux États Konrad Graber (flexibilisation du travail) et Karin Keller-Sutter (saisie du temps de travail) veulent donc mieux adapter la loi sur le travail, désormais obsolète, au travail mobile qui caractérise l'époque actuelle. L'initiative de Karin Keller-Sutter s'applique peu à des secteurs tels que l'audit et le conseil, car les temps de travail doivent de toute manière être enregistrés pour la facturation des mandats. En revanche, l'initiative Graber est pertinente pour de nombreux secteurs et un grand nombre de «travailleurs du savoir». L'objectif est de rendre légalement possibles des formes de travail et des modes de vie modernes et de faciliter ainsi la conciliation entre travail et vie familiale.

L'initiative Graber prévoit qu'environ 20 % des personnes actives en Suisse puissent adopter un modèle de temps de travail annualisé et que la protection de la santé soit adaptée à l'époque actuelle. Il s'agit des cadres et des spécialistes qui peuvent gérer leur travail avec beaucoup d'autonomie. Ils doivent donc pouvoir organiser leur travail quotidien de manière plus souple et répartir leur temps de travail plus librement. À cet égard, il n'est pas prévu de travailler plus sur l'ensemble de l'année, mais de manière plus flexible. Il s'agit de créer des conditions de travail légales qui tiennent compte des exigences actuelles et futures et ne freinent pas les innovations.

Ces derniers mois, ce dossier était en cours d'examen par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E). Un projet d'adaptation de la loi a été élaboré et la procédure de consultation devrait être ouverte à la fin du mois d'août 2018.

Pour préserver la compétitivité de l'emploi et de la place économique en Suisse, EXPERTsuisse a fondé au printemps 2016 l'alliance réflexion suisse avec d'autres associations. EXPERTsuisse salue les objectifs intermédiaires atteints concernant la modernisation ponctuelle de la loi sur le travail.

De plus amples informations sur alliance-reflexion-suisse.ch.

Congrès annuels

Congrès d'audit 2019 d'EXPERTsuisse

04.07.2019

Dans le cadre de conférences, le Congrès d'audit annuel examine les différentes facettes d'un thème actuel. Lors des tables rondes organisées à la suite de ces conférences, des experts issus des milieux économiques, scientifiques et pratiques exposent leurs points de vue et s'entretiennent sur les futurs développements possibles et sur leurs impacts sur la branche.

Congrès fiscal 2019 d'EXPERTsuisse

06.11.2019

Ce Congrès fiscal présente les toutes dernières évolutions du point de vue de l'administration, de la théorie et de la pratique: prenez part à un échange d'idées entre tous les cercles intéressés par l'évolution du droit fiscal suisse.

Congrès fiduciaire 2019 d'EXPERTsuisse

11.04.2019

Ce Congrès fiduciaire est l'occasion d'un échange informel au sein de la branche fiduciaire: le dialogue professionnel comprend des conférences et des tables rondes sur des sujets d'actualité tirés du quotidien du conseil fiduciaire classique et sur d'importants thèmes du futur.

Congrès annuel 2019 d'EXPERTsuisse

11.09.2019

Des représentants de l'économie, de l'administration et de la politique exposent les principales évolutions qui concernent les experts-comptables, les experts fiscaux et les agents fiduciaires et en débattent.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les offres de formation sur
www.expertsuisse.ch/fr-ch/offres-de-formation

Sélection de publications EXPERTsuisse



Manuels suisses d'audit

Tome MSA «Tenue de la comptabilité et présentation des comptes»

Tome MSA «Contrôle ordinaire»

Tome MSA «Contrôle restreint»

Tome MSA «Autres contrôles»

Tome MSA «Services financiers, prévoyance professionnelle et administrations publiques»





Almanach fiduciaire 2018

L'ouvrage de référence pour la pratique des entreprises et fiduciaires, récapitulant les principaux indicateurs de la branche en Suisse

Possibilité pour les entreprises membres d'EXPERTsuisse de personnaliser la couverture

EXPERT FOCUS

La revue suisse pour l'audit, la fiscalité, la comptabilité et le conseil économique

Envoi gratuit pour les membres d'EXPERTsuisse

Nouveau: avec l'application EXPERT FOCUS, bénéficiez où et quand vous voulez d'une information de qualité et de première main!

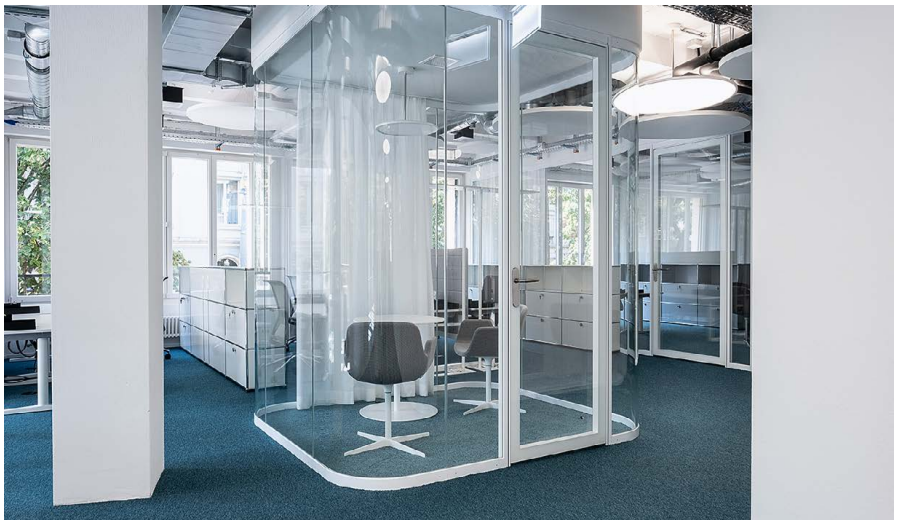
Découvrez des offres supplémentaires sur *www.expertsuisse.ch/fr-ch/boutique-en-ligne*



Nouveau site EXPERTsuisse au Stauffacher 1, Zurich



© BVK





Dès septembre 2018, nous aurons non seulement de nouveaux bureaux, mais aussi nos propres salles de formation et une offre de co-working sous un même toit. Bienvenue dans le nouveau monde du travail, bienvenue chez EXPERTsuisse!

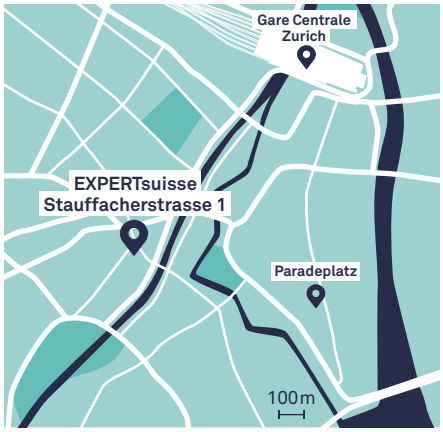
Pour des raisons de coûts et d'efficacité, les sites de la Jungholzstrasse et du Limmatquai, à Zurich, sont regroupés et complétés par des salles de formation. Les formations initiales et continues d'EXPERTsuisse, de même que les événements de tiers se déroulent ainsi dans un environnement moderne. Les entreprises membres peuvent utiliser les locaux pour des formations et réunions internes à des conditions avantageuses. À la même adresse, une société tierce propose des espaces de co-working.

Dans l'ancien monde du travail axé sur l'industrie, on considérait d'abord les bureaux comme un facteur de coûts en se concentrant sur la productivité de la surface, du capital et du travail. Dans le nouveau monde du travail, d'autres paramètres sont au premier plan: la productivité du temps (p. ex. «time to market») et la productivité du savoir et de l'information (p. ex. utilisation multiple de modèles de travail). Si l'on considère le coût moyen du cycle de vie d'un immeuble de bureaux, environ 85 % correspondent aux salaires des employés et les 15 % restants à la construction du bâtiment ainsi qu'à son équipement et entretien. Un bureau conçu pour favoriser la santé et la productivité est donc aussi financièrement avantageux, ce grâce à la diminution des jours d'absence, l'efficacité accrue du travail in-

tellectuel ainsi qu'un meilleur recrutement et une meilleure fidélisation des collaborateurs.

Les bureaux ont une grande influence sur la culture de travail et de conduite. Le travail intellectuel nécessite d'une part, des cadres de travail prévus pour la collaboration et la communication et d'autre part, un environnement de travail pour la concentration individuelle. Par conséquent, chaque travailleur du savoir a besoin de différentes possibilités de travail dans diverses zones acoustiques (calmes, silencieuses, bruyantes). C'est pourquoi nous avons décidé d'adopter une approche multi-espaces sur le nouveau site d'EXPERTsuisse. L'aménagement intérieur suit les dernières évolutions afin de favoriser un travail durablement productif et respectueux de la santé.

EXPERTsuisse – engagés et responsables.



L'alliance réflexion suisse en faveur d'une loi sur le travail moderne

Aujourd'hui, certaines formes de travail éprouvées, et souhaitées par les employés, ne sont malheureusement pas possibles d'un point de vue légal. Dans le cadre d'un temps de travail annualisé et d'une protection renforcée de la santé, les cadres dirigeants et spécialistes ayant une grande autonomie d'organisation devraient pouvoir gérer eux-mêmes leur travail. Il ne s'agit pas de travailler plus, mais de s'organiser avec plus d'autonomie et de flexibilité.

L'alliance réflexion suisse s'engage pour:

- le renforcement de l'avenir de la place intellectuelle suisse;
- la prise en compte des besoins des collaborateurs d'aujourd'hui et de demain;
- des cultures de travail modernes, efficaces et responsables.

Indépendante et apolitique, l'alliance réflexion suisse regroupe différentes associations, à savoir EXPERTsuisse (initiatrice), ASCO, BPRA, ICT Switzerland, SWICO et FIDUCIAIRE|SUISSE. Créée au printemps 2016, elle s'est depuis développée comme un pionnier en faveur d'une modernisation de la loi sur le travail ponctuelle et axée sur le dialogue social.

Outre les échanges avec l'union patronale, différentes discussions avec les associations d'employés concernées, qui se sont regroupées pour former une «plate-forme», ont été menée. Elles ont permis de dégager une position commune selon laquelle une modernisation ponctuelle de la loi sur le travail largement dépassée était nécessaire, ce sur la base d'un modèle d'annualisation du temps de travail et d'une protection renforcée de la santé. Environ un quart des travailleurs devraient en profiter.

Lors de diverses réunions en 2017 et 2018, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États a abordé cette question d'une modernisation ponctuelle et la consultation à ce sujet devrait commencer à la fin de l'été 2018. L'alliance réflexion suisse accueille favorablement cette étape intermédiaire et suivra de près la suite du processus.

alliance réflexion suisse

Contact

Dominik Bürgy (président),
dominik.buergy@alliance-reflexion-suisse.ch

Marius Klauser (directeur),
marius.klauser@alliance-reflexion-suisse.ch

www.alliance-reflexion-suisse.ch

Numérisation de la formation et niveau CNC le plus élevé

La numérisation modifie les offres de formation d'EXPERTsuisse. Les changements sont visibles à deux niveaux: de nouveaux contenus sont ajoutés et les cours sont de plus en plus complétés par des outils numériques. Depuis le 1er juillet 2018, tous les experts-comptables diplômés peuvent en outre obtenir auprès du SEFRI un supplément au diplôme avec confirmation du niveau 8, le plus élevé selon le CNC.

Nouveaux contenus de formation

Les effets de la numérisation sur les contenus de formation ont pu être identifiés en étroite collaboration avec les entreprises membres. Ce contact permanent est à la base du système dual de formation et permet de développer des contenus utiles pour la pratique.

Traditionnellement, le Comité consultatif des employeurs d'experts-comptables prend note des préoccupations importantes et questions actuelles dans le domaine de la formation et les analyse. Outre les questions de contenu concernant les différents plans de formation, des questions formelles sur le système dual telles que le financement axé sur la personne en font partie. Depuis le 1er janvier 2017, la Confédération participe à hauteur de 50 % aux coûts de formation occasionnés dans le cadre des filières (p. ex. pour devenir expert-comptable, expert fiscal ou expert fiduciaire diplômé). La formation professionnelle supérieure est ainsi renforcée et les coûts à supporter sont nettement réduits.

Durant l'année en cours, un comité consultatif des employeurs pour la formation des experts fiscaux a pu être créé. Comme pour la formation d'expert-comptable, ce comité vise à optimiser les concepts existants, à tenir compte des questions de la pratique et à les intégrer dans les programmes d'enseignement.

Avec ces deux comités consultatifs des employeurs, EXPERTsuisse est une organisation qui détermine les tendances en dialogue avec les organisations du monde du travail et les met en œuvre dans des concepts de formation concrets dont par exemple:

- **«Data Analytics»:** dans la formation d'expert-comptable diplômé, une séquence d'enseignement consacrée à l'analyse des données vient d'être introduite. Les premières expériences nous confortent dans l'idée de développer le sujet avec d'autres séquences. La pratique de l'audit est en effet fortement influencée par l'analyse des données.
- **«Bias» ou distorsions cognitives:** une séquence d'enseignement sur les distorsions cognitives et les recommandations concernant le processus de jugement professionnel a été développée et organisée avec succès pour la première fois cette année.
- **La numérisation comme sujet transversal:** Les sujets liés à la numérisation sont intégrés en permanence dans différents modules de formation existants.

Transmission numérique des contenus: blended learning

L'enseignement ne deviendra jamais entièrement digital, mais la part du numérique (vidéos d'apprentissage ou de tests) gagne en importance. Le présentiel, le fait de discuter avec des professionnels expérimentés de la branche et la possibilité d'échanger face à face avec d'autres participants restera, même dans le monde numérique, un élément indissociable d'un enseignement réussi. EXPERTsuisse combine les deux facteurs de succès: l'enseignement en classe est enrichi et élargi à l'aide d'éléments numériques. Nous appelons cette forme d'apprentissage hybride «blended learning». Celle-ci accompagne les étudiants durant leur formation exigeante d'expert-comptable ou d'expert fiscal.

Les connaissances relatives aux contenus de formation et modes de transmission numériques sont aussi utilisées dans le cadre du développement des offres de formation continue, ce avec l'intégration du développement technique d'EXPERTsuisse et de ses différentes offres de formation.

Reconnaissance du cadre national des certifications (CNC) et supplément au diplôme

En novembre 2017, le diplôme d'expert-comptable a atteint le niveau 8, le plus élevé selon le CNC. Après le délai d'attente habituel, tous les nouveaux diplômés reçoivent depuis le 1er juillet 2018 un supplément au diplôme qui, en plus de la description des principales compétences, confirme la classification au niveau 8. Ce supplément est établi rétroactivement aussi pour les diplômes délivrés jusqu'en 1975 (règlement experts-comptables 29.05.1975) et peut être demandé directement auprès du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI (cf. www.pruefungszentrum.ch/diplomzusaetze).

EXPERTsuisse, une organisation agile

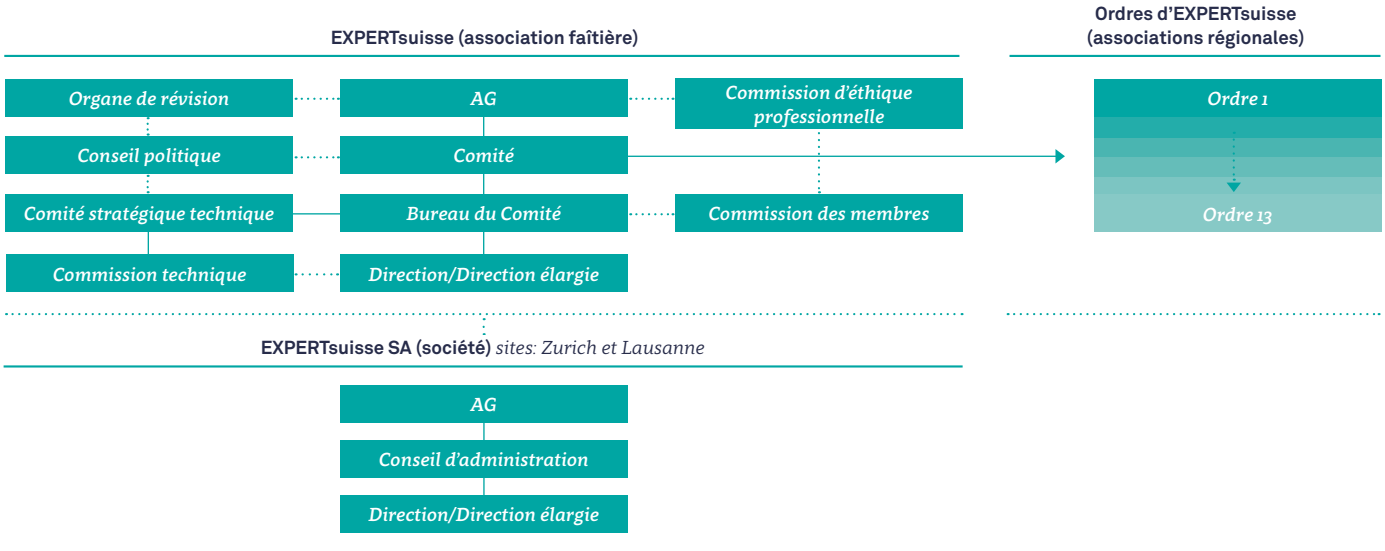


Direction élargie d'EXPERTsuisse (de g. à d.):
Stacha Balmat
Daniel Herzog
Anja Jenner
Michael Vonlanthen
Marius Klauser, président
Thorsten Kleibold
Saskia Imhof
Johannes Schumacher
Maren Fritzsche
Sergio Ceresola

Les principaux objets de vote sont établis et les décisions de principe sont prises lors de l'assemblée générale de l'association faîtière. Le Comité joue le rôle d'une plate-forme d'intégration rassemblant les perspectives des domaines professionnels, des ordres et des entreprises membres. Le Bureau du Comité est responsable de la direction stratégique d'EXPERTsuisse. La société anonyme est entièrement détenue par l'association EXPERTsuisse.

Les domaines professionnels comptent différentes commissions dans lesquelles les membres du système de milice traitent des thèmes techniques. Les présidents des domaines professionnels sont également représentants du comité stratégique technique correspondant. Au sein de ce comité, des thèmes relatifs à la politique du secteur et de la profession sont préparés par le Conseil politique en vue de la représentation des intérêts.

Constituée des treize présidents des ordres, la Commission des membres décide en matière d'adhésion et de changement de statut, et veille au respect des conditions d'affiliation. La Commission d'éthique professionnelle se charge du traitement des infractions aux principes des Règles d'organisation et d'éthique professionnelle. Ses membres sont élus par l'assemblée générale.



Engagés et responsables – les organes d'EXPERTsuisse

Comité

Président

Bürgy Dominik (jusqu'au 12.09.2018)

Ritter Peter

Vice-présidents

Boivin Denis

Romer Thomas

Membres

Buchmann René

Caneda José

Chapuis Benjamin

Ettlin Erich

Faoro Bruno

Fawer Patrick

Fey Manfred

Gantenbein Susanne (désigné dès le 10.09.2018)

Gentsch Daniel (dès le 01.04.2019)

Hürsch Marco

Iglesias Nelly (désigné dès le 12.09.2018)

Klauser Marius (secrétaire)

Koch Bernadette (jusqu'au 10.09.2018)

Koller Thomas

Lüthi Marianne

Mattig Claudia

Meier Claudia

Moro Claudio

Nay Martin

Neuhaus Markus R. (jusqu'au 31.03.2019)

Oesch Luc

Pfäffli Werner

Pfister Stefan

Prosperi Sandro

Rickert Philipp

Riedi Andreas

Robin-Kreis Christine (jusqu'au 12.09.2018)

Rouiller Martine

Santschi Urs

Saul Roger

Savoia Reto

Schiesser Werner

Schönauer Rolf

Stalder Marcel

Staubli Andreas

Szegedi Karine (désigné dès le 12.09.2018)

Tinguely André

Vocat Vincent

Wassmer Jean-Luc

Züger Thomas

Bureau du Comité

Président

Bürgy Dominik (jusqu'au 12.09.2018)

Ritter Peter

Vice-présidents

Boivin Denis

Romer Thomas

Membres

Klauser Marius (secrétaire)

Mattig Claudia

Pfister Stefan (dès le 12.09.2018)

Conseil d'administration

Président

Bürgy Dominik (jusqu'au 12.09.2018)

Ritter Peter

Vice-présidents

Boivin Denis

Romer Thomas

Membres

Klauser Marius

Mattig Claudia

Pfister Stefan (dès le 12.09.2018)

Direction

Présidence

Klauser Marius

Direction

Ceresola Sergio

Herzog Daniel

Kleibold Thorsten

Vonlanthen Michael

Membre de la Direction élargie

Balmat Stacha

Fritzsche Maren

Imhof Saskia

Jenner Anja

Schumacher Johannes

Commission des membres

Chapuis Benjamin

Faoro Bruno

Fawer Patrick

Gantenbein Susanne (désigné dès le 10.09.2018)

Hürsch Marco

Koch Bernadette (jusqu'au 10.09.2018)

Mattig Claudia

Meier Claudia

Oesch Luc

Prosperi Sandro

Riedi Andreas

Rouiller Martine

Tinguely André

Wassmer Jean-Luc

Commission d'éthique

Président

Pfyffer Hans-Ulrich

Membres

Ballestraz Marc-André

Baudet Gaston

Boy Christophe

Brügger Pascal

Cheseaux Anne

De Stefani Fabrizio

Dévaud Tiffany

Dolensky Christophe

Ferrari Giuseppe

Heidegger Moritz

Heiniger Oskar

Imboden Mischa

Kellenberger Marinette

Knecht Jörg

Lanfranchi Orlando

Laville Serge

Magnollay Florian

Plozza Hanspeter

Rohner Maryann

Safarik Frantisek J.

Spiess Dominik

Steiner Hans Jürg

Stirnimann Sonja

Stöckli Hansjörg

Wenger Willy

Conseil politique

Politiciens

Aeschi Thomas

Ettlin Erich

Feller Olivier

Graber Konrad

Schmid Martin

Schwander Pirmin

Walti Beat

Représentants d'EXPERTsuisse

Bürgy Dominik Président d'EXPERTsuisse (jusqu'au 12.09.2018)

Ceresola Sergio secrétaire des affaires publiques

Ettlin Erich Responsable des affaires publiques

Inderkum Hansheiri Senior Advisor

Klauser Marius Directeur d'EXPERTsuisse

Ritter Peter Président d'EXPERTsuisse

Domaine professionnel Audit industrie / commerce / services

Comité stratégique technique Audit

Président

Nay Martin

Membres

Astolfi Alex

Klauser Marius

Kleibold Thorsten (secrétaire)

Marty Lukas

Mattig Claudia

Miolo Alessandro

Ritter Peter

Schacher Patrick

Schaub André

Zanolari Gianmarco

Commission technique Audit

Président

Schäfer Achim

Membres

Darbellay Yves

Gwerder Ruth

Haas Susanne

Jeger Matthias

Ketterer Daniel

Nay Martin

Ruprecht Roland

Steiner Andreas (secrétaire)

Zahno Marie-Blanche

Zemp Reto

Sous-commission technique Contrôle restreint

Président

Schacher Patrick

Membres

Annen Michael

Arnet Marc

Gisler Hanspeter

Matter Urs

Rohrer Claude

Schmidheiny Urs

Sous-commission technique Secteur public

Président

Zanolari Gianmarco

Membres

Aebersold Andreas
Billeter Martin
Bruder Jörg
Eppenberger Ruedi
Herzog Michael
Huissoud Michel
Koch Bernadette (jusque mai 2018)
Markwalder-Moser Iris
Moro Claudio
Schwab-Gatschet Andreas (dès juillet 2018)

Sous-commission technique Informatique

Président

Küng Daniel

Membres

Bitterli Peter R.
Cejka Alex
Hamberger Bernhard
Pistalu Teodor A.
Schweitzer Raffael

Domaine professionnel Audit marché financier

Comité stratégique technique Marché financier

Président

Romer Thomas

Membres

Dormann Hieronymus T.
Gmür Bruno
Keller Astrid
Klauser Marius
Kleibold Thorsten (secrétaire)
Rickert Philipp
Ritter Peter
Schönauer Rolf
Schwaller Patrick
Wohlhauser Edgar

Commission technique Audit bancaire

Président

Gmür Bruno

Membres

Bartelt Beatrice
Bochud Philippe
Duss Rolf
Gauderon Olivier
Liechti Patrick
Müller Didier
Rüttimann Dominik
Scheuner Rolf
Schönenberger Sandro
Valenti Marco

Commission technique Placements collectifs de capitaux

Présidente

Keller Astrid

Membres

Frei Sandor
Pajer Daniel
Schunk Markus
Straub Franco A.
Terranova Simona
Wirth Thomas

Commission technique Assurances

Président

Dormann Hieronymus T.

Sous-commission technique AVS

Président

Gerber Christof Rudolf

Membres

Ackermann Markus
Bamert Albert
Girardin Blaise
König Patrick
Kronenberg Markus
Schaller Olivier
Traber Stefan

Sous-commission technique LPP

Président

Schaller Patrik

Membres

Meier Erich
Pitteloud Christophe
Sommer Johann
Thut Andreas
Vogel Heinz

Sous-commission technique Assurance maladie

Président

Burri Albert

Membres

Marti Angela (secrétaire)
Schmid Marco
Strozzi Enrico
Windhör Oliver

Sous-commission technique Assurance de personnes et de choses

Président

Dormann Hieronymus T.

Membres

Gyr Yves
Imoberdorf Armin
Kocher Frédéric
Stämpfli Michael
Wipf Denise

Domaine professionnel Fiscalité

Comité stratégique technique Fiscalité

Président

Gentsch Daniel (dès le 01.04.2019)
Neuhaus Markus R. (jusqu'au 31.03.2019)

Membres

Boivin Denis
Klauser Marius
Kleibold Thorsten (secrétaire)
Ritter Peter

Commission technique Fiscalité

Président

Gentsch Daniel (dès le 01.04.2019)
Neuhaus Markus R. (jusqu'au 31.03.2019)

Membres

Bianchi Massimo
Brülisauer Peter
Eisenring Peter
Ettlin Erich
Gentsch Daniel (jusqu'au 31.03.2019)
Greter Marco
Hinny Pascal
Honauer Niklaus
Küttel Remo
Lissi Alberto
Matteotti René
Riedweg Peter
Robinson Philip
Sansonetti Pietro
Stoyanov Kaloyan
Teuscher Hannes
Uebelhart Peter
Wirth Dieter (dès le 01.04.2019)

Sous-commission technique TVA

Président

Honauer Niklaus

Membres

Baumgartner Ivo P.
Blum Béatrice
Bopp Mathias
Clavadetscher Diego
Gut Ivo
Homberger Gut Isabelle
Jaun Roger
Jenni Makedon
Leutenegger Willi
Metzger Markus
Pittet Jacques
Schluckebier Regine
Suter Benno

Domaine professionnel Conseil économique / fiduciaire

Comité stratégique technique Conseil économique / fiduciaire

Président

Koller Thomas

Membres

Klauser Marius
Kleibold Thorsten (secrétaire)
Lindegger Patrick
Lüthi Marianne
Ritter Peter

Domaine professionnel Comptabilité / présentation des comptes

Commission technique Présentation des comptes

Président

Buchmann René

Membres

Baumberger Bastian
Haag Stefan
Haas Christian
Krügel René
Kusche Nadine
Lindegger Patrick
Loser Silvan
Oesch David
Roth Mark

Commission technique Présentation des comptes true and fair view

Président

Jeger Matthias

Membres

Alfieri Elisa
Bryois Fabien
Köster Oliver
Krügel René
Mason David
Michel Christoph
Sieber Stefan

Commissions transversales

Commission transversale Droit

Président

Fatzer Peter

Membres

Blanc Olivier
Ceresola Sergio (secrétaire)
Halblützel Markus
Hoerner Hartmut (jusque juillet 2018)
Marclay Christophe (dès juillet 2018)
Olivar Pascual Gema
Wyss Ralph (dès juillet 2018)

Commission transversale Numérisation

Président

Riedo Yves

Membres

Abresch Michael

Bodenmann Andreas
Bumann Cyprian
Cejka Alex
Dubacher Aldo
Gwerder Daniel
Herzog Daniel (secrétaire)
Klauser Marius
Liembd Peter
Widmer Florian

Commission transversale Économie/travail/formation

Président

Ritter Peter

Membres

Klauser Marius (Délégué)
Invités / collaborateurs de projet

Comités des ordres

Comité Ordre argovien

Président

Hürsch Marco

Membres

Elmiger Stefan
Kihm Rolf
Kissling Raphael
Kretz Lukas
Labhart Denise (désigné dès le 20.09.2018)
Säuberli Charly
Siegrist Gerhard
Thut Andreas
Urech Christian
Widmer Christoph

Comité Ordre bâlois

Président

Fawer Patrick

Membres

Gysin Maya
Inderbinen Stefan
Leutenegger Willi
Ramseier Rolf
Safarik Frantisek J.

Comité Ordre bernois

Présidente

Koch Bernadette (jusqu'au 10.09.2018)
Gantenbein Susanne (désigné dès le 10.09.2018)

Membres

Gasser Marlen
Gfeller Markus
Krebs Jürg
Kuntze Oliver (jusqu'au 10.09.2018)
Jost Yvonne (désigné dès le 10.09.2018)
Mange Olivier (désigné dès le 10.09.2018)
Meier Hans-Peter
Meyer Gabriela
Steiner Hans-Jürg

Comité Ordre fribourgeois

Présidente

Rouiller Martine

Membres

Furter Didier
Homberger Gut Isabelle
Poffet Denis
Riedo Yves

Comité Ordre genevois

Président

Tinguely André

Membres

Bardi Samuel
Buhlmann Raymond
Chanez Gillez
Hainaut Jean-Marie
Morel Frédéric
Morel Gregory
Muller Stéphane
Robin-Kreis Christine

Comité Ordre des Grisons et du Liechtenstein

Président

Riedi Andreas

Membres

Andri Flavio
Basig Daniel (jusqu'au 27.09.2018)
Bearth Gion
Bürzle Stefan
Graf Nik (désigné dès le 27.09.2018)
Macri Antonio
Möhr Marco (jusqu'au 27.09.2018)
Russi Kevin (désigné dès le 27.09.2018)

Comité Ordre de Suisse italienne

Président

Prosperi Sandro

Membres

Bertoli Erico
Bianchi Massimo
Brändli Glenda
Caruso Fabrizio
Egeler Bernasconi Simone
Menaballi Michele

Comité Ordre neuchâtelois et jurassien

Président

Chapuis Benjamin

Membres

Di Grazia Roberto
Etique Joël
Godet Philippe
Hostettler Olivier
Kohler Jean-Philippe
Lehmann Sacha

Comité Ordre de Suisse orientale

Présidente

Meier Claudia

Membres

Fey Manfred
Inauen Beat
Kropf Andreas
Näf Werner
Traber Stefan
Wolgensinger Ivo

Comité Ordre vaudois

Président

Oesch Luc

Membres

Bindeschedler Jean-Philippe (jusqu'au 06.09.2018)
Cardenas Yvan
Daumas Caroline
Gehring Jürg
Moser Camille (désigné dès le 06.09.2018)
Oberson David (désigné dès le 06.09.2018)
Wuarchoz Pierre-Alain

Comité Ordre valaisan

Président

Wassmer Jean-Luc

Membres

Dumoulin Yves
Murisier Daniel

Comité Ordre de Suisse centrale

Présidente

Mattig Claudia

Membres

Ettlin Erich (jusqu'au 19.09.2018)
Halter Adrian (désigné dès le 19.09.2018)
Hegglin André
Odermatt Urs
Stadelmann Josef

Comité Ordre zurichois

Président

Faoro Bruno

Membres

Bettenmann René
Corti Janine
Frieser Arno
Luescher Helene
Rötlisberger Beat
Zimmermann Beat

Autres organes et représentants

Commission de rédaction EXPERT FOCUS

Président

Schiesser Werner

Membres

Bonetti Danièle
Ettlin Erich
Gauderon Olivier
Gehring Jürg
Kläy Hanspeter
Kleibold Thorsten
Koller Thomas
Krapf Roger
Leibfried Peter
Lipp Lorenz
Ruud Flemming
Schäfer Dirk
Seif Walter
Voyame Claudine
Wagner Alexander

Responsables modules Formation exp.-compt.

Bläuer Daniel
Eberle Reto
Homberger Gut Isabelle
Ludwig Hubertus
Lütolf Philipp
Maiocchi Ralph
Oberson Pierre-André
Oesch David
Passardi Marco
Pauli Pauline
Pirotte Hugues
Probst Alexandre
Ruau Philippe
Stucker Cédric

Responsables modules Formation exp. fisc.

Benz Rolf
Briand Cédric
De Vries Reilingh Daniel
Dousse Vincent
Fankhauser Daniel
Fischer Michael
Hagmann Christoph
Hössli Bernhard
Huguenot Pascal
Laffely Maillard Gladys
Mehrwald Uwe
Mercuri Ferdinando
Oberson Pierre-André
Passardi Marco
Rigo Stéphane
Stucker Cédric
Wernli Jürg

Membres d'honneur

*Altorfer Werner**
*Bassi Roberto**
*Behr Giorgio**
*Despland Pierre**
*Donzé André**
Guggisberg Ulrich
*Imbach Martin**
*Müller Andreas**
*Müller Karl**
*Schultz Günther**
Sütterlin Peter
Watter Max
*Wey Hans**
*Wyss Otto**
Zünd André
** Anciens présidents*

Les membres du Bureau du Comité et du Conseil d'administration remercient Dominik Bürgy, leur président depuis de longues années

«Dominik apprécie autant les subtilités de notre système fiscal que les bons moments de la vie, en dégustant un grand cru de notre pays.»

Denis Boivin

«Il y a des rencontres qui font que la vie vaut d'être vécue. Un grand merci pour ton profond engagement professionnel et politique en faveur de l'évolution du secteur!»

Claudia Mattig



«Cela fait 30 ans que l'énergie sans borne de Dominik et sa camaraderie m'impressionnent.»

Thomas Romer

«Dominik compte parmi ces rares personnes qui comprennent rapidement les enjeux stratégiques, ce qui a énormément contribué au développement d'EXPERTsuisse ces dernières années.»

Marius Klauser

«Dominik a géré notre association en pensant stratégie, mais sans jamais perdre de vue les activités opérationnelles. En bon amateur de vin, il a apporté une touche culinaire à nos rencontres informelles.»

Peter Ritter

Zürich

EXPERTsuisse AG
Stauffacherstrasse 1
CH-8004 Zürich

T +41 58 206 05 05
F +41 58 206 05 09

info@expertsuisse.ch

Epalinges

EXPERTsuisse SA
Chemin des Croisettes 28
CH-1066 Epalinges

T +41 58 206 05 55
F +41 58 206 05 59

info@expertsuisse.ch

www.expertsuisse.ch